

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ÉTAT 2010/2011

SERVICES DE L'ÉTAT EN
RÉGION BRETAGNE





La réforme de l'administration territoriale de l'État (la RéATE), mise en œuvre en 2010 et 2011, constitue l'un des éléments majeurs de ces deux années pour les services de l'État en région. Elle a demandé une forte mobilisation de tous. Elle a permis de renforcer la cohérence de l'action des 99 500 agents de l'État au service des citoyens en Bretagne.

Cette nouvelle organisation de l'État se met en œuvre dans un cadre stratégique défini dans un certain nombre de projets stratégiques récents tels le Plan d'Action Stratégique de la politique de l'État en Bretagne (PASE), qui fixe les grandes orientations pour les années 2011, 2012 et 2013. Cette stratégie est précisée dans les plans d'action sectoriels (par exemple le Plan agricole et agroalimentaire régional pour les secteurs agricoles et agroalimentaires) ou par des partenariats définis avec le Conseil régional et les acteurs bretons concernés (Pacte électrique breton, Plan régional de formation professionnelle etc.).

La réorganisation des services de l'Etat conforte les politiques publiques conduites en région pour répondre aux grands enjeux de société, qu'il s'agisse d'emploi, d'appui aux entreprises, d'actions en faveur de la cohésion sociale, d'investissements structurants pour le territoire ou de préservation de l'environnement.

















Seul, ou en partenariat actif avec les collectivités locales, et notamment avec le Conseil régional, l'Etat en région Bretagne a tout particulièrement, durant cette période 2010 et 2011 :

- appuyé les démarches des acteurs locaux désireux de bénéficier des investissements d'avenir,
- impulsé une politique active en faveur de l'emploi au plus près des besoins de nos concitoyens,
- poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre du plan algues vertes,
- redéployé, conjointement avec la Région, les crédits du Contrat de Projet État-Région et des fonds européens afin d'en optimiser l'utilisation,
- accompagné financièrement les politiques du logement, et notamment du logement social.

Je vous propose de découvrir la mise en œuvre de ces politiques publiques au fil des pages de ce rapport et vous en souhaite bonne lecture.

Michel CADOT,

Préfet de la région Bretagne

	ÉDITORIAL	2
	PRÉAMBULE : LE POIDS FINANCIER DE L'ÉTAT EN BRETAGNE	4
	POURSUITE ET ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE	6
	CONTRAT DE PROJET ÉTAT-RÉGION ET PROGRAMMES EUROPÉENS – RÉVISION À MI-PARCOURS	9
	AGRICULTURE ET ALIMENTATION	13
	AMÉNAGEMENT, TERRITOIRES, ÉNERGIE ET LOGEMENT	17
	CULTURE	22
	ÉDUCATION, FORMATION ET RECHERCHE	25
	ENTREPRISES, ÉCONOMIE ET EMPLOI	31
	ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES	37
	JEUNESSE, SPORTS ET COHÉSION SOCIALE	43
	MER, LITTORAL ET PÊCHE	46
	PROTECTION DES POPULATIONS, DROITS DES FEMMES ET ÉGALITÉ	50
	SANTÉ	53
	SÉCURITÉ ET DÉFENSE	58
	TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	60

PRÉAMBULE : LE POIDS FINANCIER DE L'ÉTAT EN BRETAGNE

LES DÉPENSES DE L'ÉTAT PAR MISSION

Le total des dépenses de l'État en région Bretagne s'élève à 18,2 Mds € en 2010, soit une augmentation de 7,1% par rapport à 2009. Celle-ci est principalement due à une forte augmentation de la dotation aux collectivités territoriales (+1,1 Md €) de la dotation à la mission ville et logement (+155 M €) et à la mission recherche (+104 M €).

(en euros)	TOTAL	PART DU BUDGET
Action extérieure de l'État	48 424 366	0,26 %
Administration générale et territoriale de l'État	82 673 587	0,45 %
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	182 124 229	1,00 %
Culture	64 706 335	0,35 %
Défense - Anciens combattants, mémoire et liens avec nation	2 277 675 780	12,46 %
Écologie, développement et aménagement durables	355 994 198	1,95 %
Économie	22 856 482	0,13 %
Enseignement scolaire	2 549 371 793	13,95 %
Gestion des finances publiques et ressources humaines	392 579 594	2,15 %
Justice	220 974 645	1,21 %
Politique des territoires	20 949 150	0,11 %
Recherche et enseignement supérieur	747 645 315	4,09 %
Relations avec les collectivités territoriales	4 566 954 000	24,98 %
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État	484 721 817	2,65 %
Santé - Solidarité, insertion et égalité des chances	458 122 356	2,51 %
Sécurité	494 739 971	2,71 %
Sécurité civile	8 090 139	0,04 %
Sport, jeunesse et vie associative	19 950 931	0,11 %
Travail et emploi	1 617 105 004	8,85 %
Ville et logement	1 078 542 018	5,90 %
Autres missions	9 476 173	0,05 %
Sous-total des missions du Budget général	15 703 677 881	
Compte d'affection spéciale «pensions»	2 576 439 935	14,09 %
TOTAL GÉNÉRAL	18 280 117 817	100 %

La réforme de la taxe professionnelle

Pour les entreprises : la taxe professionnelle, supprimée en 2010, a été remplacée par une contribution économique territoriale (CET), assise à la fois sur la valeur ajoutée et sur les valeurs foncières. Une imposition forfaitaire spécifique a été créée pour les

entreprises de réseaux (l'IFER). Les collectivités qui percevaient la taxe professionnelle reçoivent depuis 2010 une compensation relais, qui leur garantit à minima un produit égal au montant de taxe professionnelle perçue en 2009.

En 2010, le montant de la compensation relais s'élève à 1,26 Md €, soit un montant supérieur au produit perçu par les collectivités locales au titre de la taxe professionnelle en 2009.

LES DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS

Les dotations aux collectivités représentent 25% des dépenses de l'État en Bretagne. Les compensations et les dégrèvements correspondent à la prise en charge par l'État de sommes dues aux collectivités notamment par les contribuables les plus modestes.

(en milliers d'euros)	CÔTES D'ARMOR	FINISTÈRE	ILLE ET VILAINE	MORBIHAN	TOTAL
DOTATIONS	789 372	1 190 225	1 365 584	890 741	4 235 922
Dotation globale de fonctionnement	376 336	580 006	557 808	431 364	1 945 514
Dotation générale décentralisation	7 768	12 514	6 032	8 453	34 767
Compensation relais (réforme taxe professionnelle)	215 734	320 913	495 966	234 532	1 267 145
Taxe intérieure produits pétroliers	64 507	110 167	102 756	81 085	358 515
Taxe conventions d'assurance	47 904	60 102	64 725	48 083	220 814
Fonds mobilisation pour insertion	2 029	5 944	4 673	3 569	16 215
Fonds compensation TVA	54 041	69 493	95 777	59 563	278 875
Amendes de police	1 349	3 642	4 534	1 901	11 426
Dotation régionale équipement scolaire	3 982	6 078	6 287	4 611	20 958
Aides à l'équipement	10 208	12 123	12 577	12 570	47 478
Autres	5 514	9 243	14 448	5 010	34 215
COMPENSATIONS ET PÉRÉQUATION	31 874	50 452	47 705	33 500	163 531
Dotation de compensation taxe professionnelle	5 557	12 876	7 551	5 696	31 680
Compensation exonération taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti	26 317	37 576	40 154	27 804	131 851
Sous-total hors dégrèvements	821 246	1 240 677	1 413 289	924 241	4 399 453
DÉGRÈVEMENTS RELATIFS A LA TAXE D'HABITATION	25 617	48 728	41 075	28 623	144 043
DÉGRÈVEMENTS RELATIFS AUX TAXES FONCIERES	4 285	7 614	6 496	5 063	23 458
TOTAL	851 148	1 297 019	1 460 860	957 927	4 566 954

> CHIFFRES CLEFS

- Total des dépenses de l'État en Bretagne en 2010 : 18,2 Mds €
- 25 % des dépenses sont des dotations aux collectivités
- Dotations de l'État aux collectivités : 4,5 Mds
- DGF : 618 € par habitant
- Part des impôts locaux prise en charge par l'État : 331 M €

LA RÉATE EST DÉSORMAIS OPÉRATIONNELLE

LA RATIONALISATION ET L'OPTIMISATION DE L'ORGANISATION DES SERVICES

La réforme de l'organisation territoriale de l'État a été, en 2010, un des axes majeurs de la Révision générale des politiques publiques. Au niveau régional, cela s'est traduit par la mise en place progressive à partir du 1er janvier 2010 de 8 nouveaux services régionaux. La Direction régionale des finances publiques étant la dernière direction régionale à avoir été créée en juillet 2011, les 8 services régionaux sont aujourd'hui tous opérationnels.

Les directions départementales interministérielles sont l'échelon de mise en oeuvre des politiques publiques. Avec les unités territoriales de la DIRECCTE, elles assurent une prise en compte transversale de proximité des

besoins des populations et des territoires. Le Finistère, les Côtes d'Armor et le Morbihan disposent de 3 directions interministérielles : la Direction départementale des territoires et de la mer, la Direction départementale de la cohésion sociale et la Direction départementale de la protection des populations. L'Ille-et-Vilaine compte 2 DDI : la DDTM et la DDCSPP qui regroupe les questions relatives à la cohésion sociale et à la protection des populations.

Les importantes restructurations immobilières engagées pour regrouper les différents services sur un site unique pour chacune de ces nouvelles directions permettent à la fois d'amé-

liorer la qualité du travail fourni mais aussi de réduire les dépenses de loyers de l'État de 2,3 M € à l'horizon 2014.

> CHIFFRES CLEFS

- 1 Préfet de région
- 6 directions régionales ministérielles
- 1 Agence Régionale de Santé
- 1 rectorat
- 11 directions départementales interministérielles
- 4 unités territoriales départementales
- 4 directions interrégionales

UN SCHÉMA PLURIANNUEL DE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE AMBITIEUX

	2009	2014	
Nombres de sites occupés	506	395	- 22%
Surfaces occupés	357 082 m ²	312 140 m ²	- 12%

La création de ces nouvelles structures s'accompagne d'une évolution des méthodes de travail et des méthodes de gestion des ressources.

La plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, créée en 2009 et placée auprès du SGAR, véritable outil de réforme de la GRH dans la fonction publique, vise à faciliter la mobilité, la professionnalisation et la personnalisation des carrières individuelles, mais aussi la mutualisation des compétences, ce qui favorise une approche interministérielle des actions

de l'État. Depuis sa mise en place en 2010, la bourse régionale des emplois publics (BRIEP) a ainsi permis la réalisation d'une centaine de mobilités interministérielles et inter fonctions publiques en Bretagne. Par ailleurs, la plateforme interministérielle des ressources humaines a réalisé une cartographie régionale des emplois et des effectifs (6 000 emplois répertoriés sur le périmètre RéATE) pour accroître la dimension stratégique de la gestion des emplois.

Des mutualisations de bonnes pratiques et de moyens sont également

développées au profit d'une qualité accrue du service.

Le schéma régional des mutualisations, finalisé en 2011, vise à :

- créer des réseaux professionnels pour améliorer les pratiques (par exemple en matière de contrôle de gestion),
- étendre la passation de marchés mutualisés régionaux voire nationaux (notamment pour la maintenance et l'entretien),
- mutualiser certaines fonctions pour en accroître l'efficacité (par exemple dans les domaines de la formation continue, de l'archivage et de la communication).



Vue aérienne de Saint-Malo

La mutualisation des services de communication

Pour développer l'information et la communication sur ses actions et garantir la lisibilité et l'unicité de la parole de l'État en région, une mutualisation des services de communication départementaux, régionaux et zonaux a été entreprise. Un budget régional commun a été élaboré en 2010, permettant des communications d'envergure autour de projets phares, tels le

PAAR. Le site Internet unique pour l'ensemble des services de l'État, mis en service à la fin de l'année 2010 enregistre près de 30 000 connexions par mois. Par ailleurs, la Lettre de l'État est régionalisée pour donner une vision globale de l'action de l'État, tout en comprenant des encarts dédiés à chacun des départements.

LA POURSUITE DU RENFORCEMENT DU PILOTAGE RÉGIONAL DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le niveau régional étant devenu le niveau de droit commun pour le pilotage des politiques publiques, des rénovations importantes des pratiques ont été menées au cours de l'année 2011.

Les comités d'administration régionale (CAR) regroupent chaque mois les préfets de la région, les directeurs des services régionaux et, selon les sujets, les responsables régionaux d'agences et d'établissements publics pour débattre de la conduite et de l'orientation des politiques publiques. Ces discussions débouchent sur l'élaboration et la validation d'une doctrine régionale qui devra ensuite être mise en œuvre de façon homogène dans les départements et les territoires. Par exemple, la doctrine concernant la politique d'économie du foncier, établie en CAR, est

ensuite déclinée par les 4 DDTM de la région.

Si une homogénéité renforcée des décisions dans des domaines sensibles est nécessaire, comme cela a été le cas pour les décisions relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000, le Préfet de région utilise son pouvoir d'invocation pour devenir temporairement l'instance régionale unique de décision.

Le dialogue budgétaire a également été renouvelé : le suivi financier des actions de l'État fait l'objet de discussions régulières en CAR ; le Préfet de région dirige personnellement les dialogues de gestion pour les budgets opérationnels de programme sensibles. Dans le cas du BOP 177, dédié à la prévention de l'exclusion et à l'insertion des personnes vulnérables, le

Préfet a ainsi souhaité mettre l'accent sur les difficultés particulières de la Bretagne et notamment de l'Ille-et-Vilaine en ce qui concerne l'accueil et l'hébergement d'urgence. Au-delà de l'analyse financière, les dialogues de gestion incluent désormais une analyse précise de l'adéquation des effectifs aux missions pour une affectation au plus juste des moyens de l'État au regard des priorités d'action régionales.

Enfin, des instances thématiques transversales, regroupant les acteurs concernés par des thèmes précis (emploi, politique du foncier etc.) se sont mises en place pour mieux articuler les niveaux régional et départemental mais aussi pour développer des synergies entre les compétences des différents acteurs.

LE PASE BRETAGNE, LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE DES SERVICES DE L'ÉTAT

UNE VISION STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA BRETAGNE

La mise en place des nouvelles directions régionales et départementales ainsi que la révision en 2010 du contrat de projets État-Région ont permis une évolution du cadre de référence stratégique de l'action de l'État en Bretagne. Cette évolution est traduite dans le Projet d'action stratégique de l'État 2011-2013, qui a été validé en CAR le 11 mai 2011.

Le PASE a pour objectif de structurer et de cibler l'action des différents services de l'État sur des priorités adaptées aux spécificités de la Bretagne, pour conforter les atouts de la région, réduire les fragilités existantes et prévenir les déséquilibres. Cette adaptation des politiques publiques aux enjeux territoriaux constitue un engagement fort de l'ensemble des services.

Cinq grandes orientations ont été

définies pour la Bretagne, dans une vision stratégique de moyen terme. Il s'agit pour les services de :

1. Favoriser le développement et l'adaptation du tissu économique et de l'emploi en Bretagne, en accompagnant le développement des secteurs clefs de l'économie bretonne, les PME et les ETI, les entreprises du secteur agricole et du secteur de la mer, mais aussi en conduisant des actions favorisant l'accroissement de la valeur ajoutée et la valorisation des compétences ;
2. Préserver et conforter la cohésion sociale et territoriale, par des actions ciblées en faveur de l'accompagnement de la dépendance pour faire face aux enjeux du vieillissement, de l'accompagnement des jeunes via le sport et l'insertion, et en améliorant l'offre de services et la qualité des infrastructures ;

3. Améliorer la couverture des besoins régionaux en matière d'infrastructures énergétiques, numériques et de transports, notamment ferroviaires, pour dépasser le phénomène de péninsularité de la région ;

4. Favoriser un usage raisonné, durable et respectueux de l'environnement, notamment en ce qui concerne le foncier, la qualité de l'eau et le littoral ;

5. Améliorer l'efficacité, l'efficience et la transparence de l'action de l'État.



LA RECHERCHE DE LA PERFORMANCE ET DES SYNERGIES

La recherche d'efficience s'exprime dans la construction même du PASE, puisque chacune des actions qui le composent comporte des objectifs opérationnels ciblés, corrélés à des indicateurs de résultats et un calendrier précis de mise en œuvre.

La recherche de la performance passe aussi par la recherche de synergies entre l'action et les compétences des services et des agences de l'État en région et par des partenariats plus nombreux avec l'ensemble des acteurs concernés par des actions spécifiques.

Le PASE a par ailleurs été conçu en cohérence avec les CPER et les autres grands programmes régionaux structurants de façon à favoriser les interactions positives des actions et des moyens investis.

Par exemple, l'action visant à améliorer la qualité des eaux bretonnes est construite en partenariat avec l'Agence de l'eau, le Conseil régional, les Conseils généraux et les Organismes nationaux de protection de l'environnement. Son calendrier de mise en œuvre est établi de manière à respecter les échéances de bon état de l'eau en 2015 conformément à la directive cadre sur l'eau. Les indicateurs retenus sont à la fois qualitatifs (nombre de masses d'eau en bon état) et quantitatifs (nombre de contrats de bassins versants mis en œuvre).

Le suivi de l'avancement du PASE est discuté chaque année en CAR.

Dans une logique de transparence, les actions du PASE mises à jour périodiquement, sont disponibles en ligne sur le portail des services de l'État en région : www.bretagne.gouv.fr.

> CHIFFRES CLEFS

Le PASE c'est :

- 5 grandes orientations,
- 17 objectifs prioritaires
- 30 actions opérationnelles
- 1 instance unique de discussion, de suivi et de décision

LE CONTRAT DE PROJETS ÉTAT-RÉGION

LA RÉVISION DU CPER

Dans le cadre du CPER 2007-2013, l'État et la Région ont convenu de contribuer à hauteur de plus d'un milliard d'euros au développement de la Bretagne. Ce contrat, conclu le 27 avril 2007 a fait l'objet d'une procédure de révision à mi-parcours dans le courant de l'année 2010, afin de prendre en compte d'une part l'évolution du contexte national et régional, et d'autre part l'état d'avancement des

projets contractualisés. Cette procédure a abouti à la signature de l'avenant au CPER le 1er août 2011, après validation par le Conseil régional lors de sa session du 23 juin 2011 et par la DATAR, le 26 juillet 2011.

Cette révision s'est faite à périmètre financier constant et en maintenant l'économie générale du CPER. Le transfert entre grands projets a été

limité. Il s'est essentiellement traduit par un renforcement des actions en faveur de la compétitivité et de l'accessibilité de la Bretagne. La poursuite de certaines actions très bien avancées fait par ailleurs l'objet de financements complémentaires non contractualisés. C'est le cas par exemple de l'Agence de l'eau.

Le CPER révisé se compose de 9 « grands projets » thématiques :

Maquette 2007-2013 révisée en milliers d'€	ÉTAT	RÉGION	TOTAL
GP 1 - Renforcer la compétitivité de la Bretagne en améliorant son accessibilité	128 630 (+630)	176 020 (+22 920)	304 650 (+23 550)
GP 2 - Construire une nouvelle ambition pour l'agriculture et l'agroalimentaire	70 242 (+3 300)	52 359	122 601 (+3 300)
GP 3 - Conforter la performance de notre système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation au service de l'économie régionale	163 300	108 208	271 508
GP 4 - Développer une politique maritime intégrée	12 350	23 650	36 000
GP 5 - Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau et atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques	78 050 (+700)	48 200	126 250 (+ 700)
GP 6 - Préserver la biodiversité, maîtriser l'énergie et développer une gestion durable de l'air et des déchets	40 150	34 030	74 180
GP 7 - Favoriser l'égal accès au marché du travail en valorisant les compétences des jeunes et des femmes et en anticipant les mutations économiques	22 500	22 500	45 000
GP 8 - Conforter le rayonnement international des territoires bretons	30 500 (-8 000)	29 230 (-9 270)	59 730 (-17 270)
GP 9 - Volet territorial	47 591 (+3 370)	0	47 591 (+3 370)
TOTAL CPER	593 313	494 197 (+13 650)	1 087 510 (+13 650)

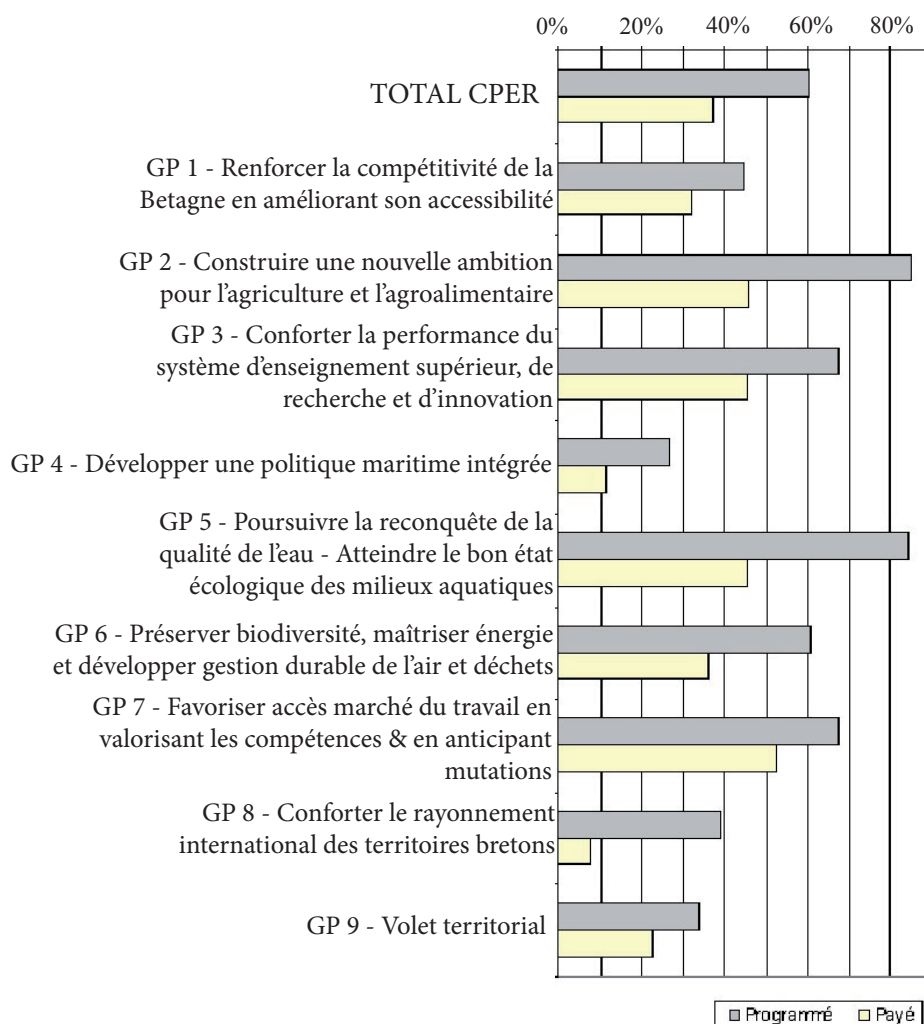
LE TAUX D'EXÉCUTION DU CPER

Au 12 octobre 2011, le contrat de projet Etat-Région Bretagne présente un taux d'exécution financière de plus de 60 % en crédits programmés (chiffres équivalents pour l'État et le Conseil régional) pour un avancement théorique de 67% et d'environ 37% en crédits mandatés. Cet écart se justifie notamment par le fait que certains grands projets portent non seulement sur des études préalables mais aussi sur des travaux, qui sont programmés seulement en fin de période et dont les montants peuvent être importants.

Ces résultats financiers témoignent du réel partenariat entourant la mise en œuvre du CPER et placent la Bretagne au 9ème rang au plan national en termes de programmation des crédits CPER, selon le classement de la DATAR.

Les travaux du Comité de suivi et d'évaluation du CPER du 18 novembre 2011 montrent que, depuis le lancement du contrat, l'État a programmé 356 M€ de crédits dont 213 M€ sont payés. Dans le même temps, la Région a programmé 299 M€ dont 191 M€ sont payés.

Exécution financière du CPER par grand projet au 12 octobre 2011 :



Pourcentage de crédits programmés et payés par rapport à la maquette ; périmètre État et Conseil régional

LA PARTICIPATION D'AUTRES FINANCEURS AUX CPER

En plus des financements de l'État et de la Région aux grands projets du CPER, s'ajoutent les crédits émanant d'autres financeurs publics, dont les collectivités locales autres que la région, et de l'Union européenne (FEDER, FSE, FEADER, FEP) pour un montant de 375 M € sur les 632 M € inscrits dans les programmes régionaux ou volets régionaux des programmes nationaux.

Le FEDER contribue à 7 des 8 grands projets du CPER. Les subventions FEADER sont concentrées sur les GP 2, 5 et 6. Le fond européen pour la pêche et le FSE contribuent respectivement aux GP 4 et 7.

Afin de renforcer les complémentarités et les synergies de financement, la révision à mi-parcours du CPER a été menée conjointement à une révision du programme opérationnel FEDER, dont les interventions présentent le plus d'interactions avec celles contractualisées dans le CPER.

LES FONDS EUROPÉENS

LA RÉVISION À MI-PARCOURS

La région Bretagne bénéficie du soutien de l'Union européenne à hauteur de 630 millions d'euros pour la période 2007-2013, pour le développement régional dans des domaines essentiels tels le soutien à l'emploi, le développement du programme ferroviaire «Bretagne Grande Vitesse», le développement rural et la filière pêche.

Le Préfet de région est l'autorité char-

gée de la bonne utilisation de ces fonds européens. Le bilan de la gestion 2011 de ces enveloppes financières est positif, le niveau d'engagement et de justification des dépenses sur chacun des quatre programmes européens étant conforme aux projections à ce stade de la mise en œuvre.

L'année 2011 a été, dans la continuité du travail mené en 2010, une année de bilan et de révision à mi-parcours, tout

particulièrement pour le programme financé par le FEDER. Cet exercice d'évaluation et d'adaptation, effectué en lien avec la révision CPER, a permis de souligner, au delà de la gestion rigoureuse des crédits européens, la qualité du partenariat régional dans l'affirmation des principaux enjeux du territoire breton.

LE FEDER

L'enveloppe financière du FEDER, d'un montant de 302 M €, se répartit selon quatre grands axes d'intervention, reflétant les grands enjeux de développement pour la région :

- l'axe 1, Bretagne accessible et attractive, finance 23 dossiers pour 124 M €,
- l'axe 2, Compétitivité et performance économique par l'innovation et la connaissance, doit financer 166 dossiers pour un total de 110 M €,
- 27 M € sont alloués à l'axe 3, Do-

maine maritime et sciences de la mer pour le développement durable du littoral,

- 197 dossiers ont été financés au titre de l'axe 4, Préservation de l'environnement et prévention des risques naturels (33 M €).

En 2011, le taux d'engagement atteint 60% des crédits de la période, au niveau des prévisions attendues en début d'année. Au total, 438 projets ont été approuvés pour un montant de

180 M €.

La région Bretagne a dépassé son objectif de justification des dépenses auprès de la Commission européenne, le portant depuis 2007 à près de 80 M € contre 75 M € attendus. Cette progression a été significative en 2011 grâce à la mobilisation des services gestionnaires et des maîtres d'œuvre. Mais les montants de dépenses à justifier seront beaucoup plus élevés durant les années à venir.

La révision à mi-parcours du programme opérationnel FEDER

Dans la continuité du travail d'évaluation entrepris en 2010, la région Bretagne a souhaité réaffirmer l'importance de l'appui des fonds FEDER aux grands enjeux de développement du territoire breton. Les crédits européens se concentrent donc autour de deux priorités :

Tout d'abord, l'aide de l'Union européenne en faveur du développement numérique a été très largement renforcée. Initialement dotée d'une vingtaine de millions pour favoriser le développement du Très Haut Débit et des services numériques, l'enveloppe

de crédits FEDER sur cette thématique a été doublée, et réorientée vers un développement plus concerté. Ces moyens supplémentaires viseront ainsi à renforcer le déploiement de la fibre optique et la mise en œuvre du Schéma de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCo-RAN).

L'objectif de rénovation thermique du logement a également été fortement renforcé suite à la révision du programme. Près de 6 millions d'euros de crédits FEDER viendront ainsi financer la réhabilitation des logements

sociaux dont la consommation électrique est la plus importante. Ces engagements en faveur des économies d'énergie s'insèrent dans le cadre de la réflexion menée lors de l'adoption du pacte électrique breton. Ils complètent l'enveloppe de 8 millions d'euros de fonds européens actée en 2009 sur cette thématique, faisant de la Bretagne l'une des régions les plus mobilisées sur cet objectif.

La Commission européenne a validé la modification du PO Bretagne le 29 juillet 2011.

LE FSE

Pour la période 2007-2013 la Bretagne dispose de 184 M € de crédits communautaires au titre du Fonds social européen. Au regard de la performance régionale 2010, l'enveloppe a été renforcée d'environ un million d'euros supplémentaires. Tous axes confondus, la programmation 2007-2011 sera ainsi portée à 138 mil-

lions d'euros (107 % de son objectif) soit 75 % du programme. Les moyens communautaires devraient être dans leur totalité mobilisés d'ici la fin 2013.

Les moyens mobilisés en 2011 ont permis d'irriguer les politiques de l'État (mutations et reconversion, l'accompagnement des demandeurs

d'emploi jeunes et adultes, les maisons de l'emploi, l'insertion par l'activité économique, les publics fragilisés...) ainsi que le Programme régional des stages du Conseil régional, les politiques d'insertion des Conseils généraux et les politiques des communes au travers des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

Le financement du FSE en Bretagne au 2 novembre 2011 :

Axes de financement	Maquette (en millions€)	Taux de programmation	Nb de dossiers
Axe 1 Adaptation aux mutations économiques	29,147 M€	69,31%	151
Axe 2 Accès à l'emploi	65,350 M€	80,77%	877
Axe 3 Cohésion	77,372 M€	64,16 %	1 094
Axe 4 Capital humain	4,947 M€	75,03 %	43
Axe 5 Assistance technique	7,206 M€	78,15 %	66
TOTAL	184,023 M€	71,71 %	2 231

LE FEADER

L'année 2011 a permis de maintenir de bon taux d'engagement et de paiement sur les axes 1 (compétitivité) et 2 (Environnement et espace rural) du FEADER. L'axe 3 (Qualité de vie et diversification) connaît en revanche un avancement moins rapide. Au niveau régional, le programme Breizh Bocage a enregistré une évolution régulière. L'axe 4 LEADER pro-

gresse convenablement même si l'on constate des disparités assez fortes entre les territoires. Les taux de programmation moyens s'élevaient à 61 % au 30 septembre 2011.

Au cours de l'année 2011, plusieurs modifications de la maquette du volet régional ont été effectuées au bénéfice du plan de performance énergétique,

du plan végétal environnement, vers les dispositifs de diversification agricole et des mesures agro environnementales. Deux appels à projets ont été lancés au cours de l'année, le premier en faveur des maisons de services, le second sur les voies vertes et le tourisme intérieur.

LE FEP

En Bretagne, le Fonds européen pour la pêche intervient sur l'ensemble de la période 2007-2013 à hauteur de 27 M € en faveur de :

- l'aide à l'investissement à bord des navires artisans (3,12 M€),
- l'aide à l'investissement productif en aquaculture et conchyliculture (4 M€),
- l'aide à la modernisation du maréyage (4 M€),
- le développement des ports de pêche et des halles à marée (7,4 M€),
- Les mesures collectives pour le secteur pêche et aquaculture (4,2 M€).

Au total 705 projets ont été financés au 4 novembre 2011.

Dans le cadre de la révision à mi-parcours du FEP, la Commission européenne a validé une nouvelle répartition des enveloppes à budget constant, principalement au bénéfice des actions collectives et des investissements à bord des navires. Les grandes priorités déjà tracées dans le cadre du Plan régional de développement des ports de pêche, permettront de guider les arbitrages nécessaires entre les projets

destinés à l'adaptation de la flotte de pêche et les projets d'intérêt commun (axes 1 et 3).

La forte sollicitation des enveloppes de l'axe 1 restant une préoccupation nationale, une nouvelle répartition des crédits est à l'étude au sein de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture. Les propositions émanant des Préfets de région, autorités de gestion déléguées du fonds, pourraient être étudiées lors du Comité de suivi national du FEP du 16 décembre 2011.

LE PROJET AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE BRETON

LE PROJET

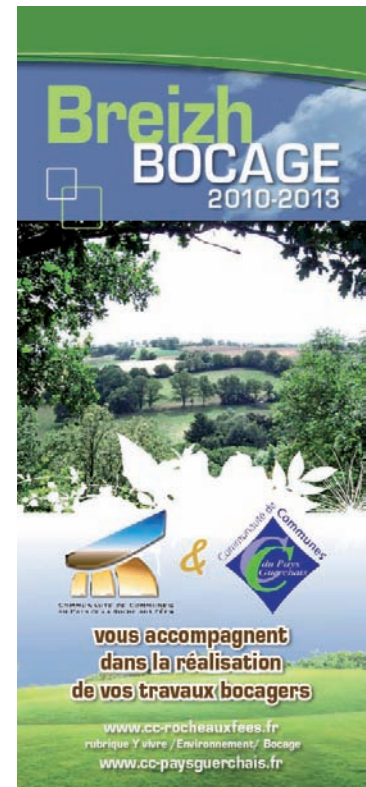
Dans un contexte de réforme des soutiens de la Politique agricole commune, les crises économiques et environnementales que traverse actuellement le monde agricole ont rappelé la nécessité d'adapter le modèle de développement agricole breton aux nouveaux défis économiques et aux attentes de plus en plus fortes de la société.

C'est dans ce contexte que le Préfet de la région Bretagne a décidé de lancer une démarche concertée et élargie à de nombreux partenaires (professionnels, collectivités territoriales et société civile) afin de dessiner des perspectives durables et largement partagées pour l'agriculture et l'agroalimentaire

en Bretagne.

Après une phase de réflexion collective, un plan d'actions ciblé autour de quelques priorités a été décliné et validé le 20 décembre 2010. Ce Plan agricole et agroalimentaire régional (PAAR) mobilise des moyens nouveaux et fédère les actions pour valoriser les points forts des deux secteurs et apporter des réponses à leurs fragilités, en cohérence et complémentarité avec les programmes nationaux et régionaux déjà en place.

Suite à sa validation, ce plan a été mis en place en 2011 et fait l'objet de bilans de suivi réguliers.



Programme Breizh Bocage

LES BASES DU PLAN D'ACTION

Le PAAR est un plan composé de 18 actions conduites autour de quatre orientations majeures :

1. Mobiliser l'ensemble des acteurs professionnels, des collectivités et de l'État, pour réussir l'adaptation du secteur agricole et agroalimentaire,
2. Inscrire l'agriculture et l'agroalimentaire dans les grands enjeux de société,
3. Renforcer la compétitivité du secteur agricole et forestier,
4. Accroître la valeur ajoutée des filières.

LES ACTIONS CONDUITES EN 2011

L'ensemble du PAAR a été construit en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés. Sa mise en œuvre opérationnelle relève de différents services pilotes selon les thématiques.

Le rythme de la mise en œuvre est variable selon les actions mais toutes sont engagées.

La mobilisation des acteurs pour réussir l'adaptation de l'agriculture bretonne et de l'agroalimentaire a fait

l'objet d'un engagement particulier :

- l'accompagnement des agriculteurs en difficulté a été mis en place (180 dossiers traités),
- l'amélioration du dialogue entre les acteurs est engagée par l'organisation de stage et le développement d'outils d'information,
- des engagements ont été pris pour améliorer l'instruction des dossiers administratifs (réduction des délais),
- un comité de réflexion pour la PAC post 2013 a commencé ses travaux.

Pour une agriculture répondant davantage aux attentes de la société :

- des propositions d'actions pour la maîtrise du foncier ont été proposées, et sont progressivement partagées par les acteurs territoriaux,
- l'amélioration de la qualité environnementale se poursuit à travers la gestion agronomique équilibrée, et le programme Breizh Bocage connaît un développement continu,
- le programme de lutte contre les troubles musculo squelettiques dans

les IAA contribue à l'amélioration des conditions de travail. Plusieurs entreprises se sont engagées dans la prise en compte de ce problème.

- Un important effort de communication a été fait afin de mieux faire connaître l'importance de l'agriculture et l'agroalimentaire, de faire partager la technicité, le savoir-faire et la qualité des méthodes de travail. Cette démarche permet de renforcer le lien entre les agriculteurs, les industriels agroalimentaires et la société, et de contribuer à une meilleure compréhension mutuelle.

Pour l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et agroalimentaire :

- 500 diagnostics-action ont été réalisés en 2011 dans les exploitations,
- des outils pour le regroupement des parcelles ont été élaborés,
- l'amélioration du parc bâtiments s'est intensifiée, notamment grâce aux aides à la mise aux normes bien-être et à l'amélioration de la performance énergétique,
- les assises de la forêt bretonne ont permis de sensibiliser les acteurs bretons de la filière pour une meilleure valorisation.

L'accroissement de la valeur ajoutée de

la production bretonne s'est appuyé sur :

- le développement des productions bio et diversifiées (4 % de la surface en bio),
- l'amélioration de la qualité nutritionnelle des produits, grâce à la charte de l'engagement de progrès nutritionnel (11 nouvelles entreprises sensibilisées),
- la poursuite de la rationalisation des outils de production.

Ainsi, le PAAR a contribué à dynamiser les actions innovantes, à fédérer les acteurs, à redonner du sens pour une meilleure compétitivité et une meilleure contribution au développement régional.



Les assises de la forêt bretonne du 15 avril 2011 s'inscrivent dans le cadre de l'année internationale des forêts.

> CHIFFRES CLEFS

L'agriculture en Bretagne c'est :

- **6% de la surface agricole nationale**
- **62% de la surface du territoire breton**
- **12% de la production brute nationale**
- **20% des cheptels nationaux (en effectif)**
- **8% des unités de travail agricole totales de la métropole**
- **37 600 exploitations agricoles**
- **20 Mds € de chiffre d'affaires pour les IAA**
- **67 000 salariés dans les IAA**
- **1 500 Mesures agro-environnementales système signées**

UNE FORTE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES

LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE ORGANISATION SANITAIRE

Suite aux États généraux du sanitaire de février 2010, les organismes à vocation sanitaire régionaux (groupement de défense sanitaire du bétail, organisme à caractère sanitaire porc, organisme à vocation sanitaire volailles de ponte, Fédération régionale de défense contre les ennemis des cultures, Chambre régionale d'agricul-

ture) ont créé l'Association sanitaire régionale.

Cette structure technique qui associe également les collectivités territoriales, les chambres d'agriculture et les représentants vétérinaires, a pour but de proposer et coordonner un schéma régional de maîtrise des risques sanitaires, tant dans le domaine animal

que végétal (prévention, surveillance et lutte contre les dangers sanitaires).

Ainsi, pour la première fois, une structure unique qui fédère les représentants et acteurs sanitaires du terrain, sera l'interlocuteur de l'État pour une maîtrise sanitaire coordonnée tout en préservant la capacité d'intervention locale des opérateurs habituels.

LA POURSUITE DU PLAN ÉCOPHYTO 2018

Le plan Écophyto 2018 proposant une réduction de 50 % de l'usage des pesticides d'ici 2018, s'inscrit dans la dynamique globale de l'agriculture durable et vise un changement des référentiels et des pratiques en matière de protection des végétaux. Il s'adresse également à l'ensemble des zones non agricoles, telles les zones d'espaces verts, les voies de circulations, les jardins de particuliers...

Au niveau sanitaire, le plan Écophyto consiste à mettre en place des observations sanitaires des végétaux, qui sont reprises dans les bulletins de santé du végétal mis à la disposition des exploitants agricoles, des collectivités ou de tout public non agricole. Il va permettre également de sensibiliser, former et certifier les conseillers, distributeurs et utilisateurs de produits phytosanitaires (formation Certiphyto).

Sa mise en oeuvre régionale est pilotée par un Comité régional d'orientation et de suivi (CROS), présidé par le Préfet de région ou par le DRAAF par délégation ; ce comité s'appuie no-

tamment sur des instances opérationnelles et des groupes techniques chargés du pilotage régional des diverses actions et mesures déclinées dans le plan régional.

Après le lancement en 2010 du plan Écophyto 2018, l'année 2011 a permis de consolider le rôle des différents acteurs et de poursuivre la mise en oeuvre concrète. Ainsi, 7 réseaux de fermes de référence représentant 70 exploitations ont été mis en place pour la diffusion de pratiques innovantes.

Le réseau de surveillance biologique du territoire permet de diffuser gratuitement des bulletins de santé des végétaux pour chacune des filières

principales productives ou ornementales.

Le Certiphyto a également été mis en place.

Ces actions sont encouragées par les financements directs du plan Écophyto ainsi que par des crédits d'origines diverses, notamment le Plan végétal environnement. Elles sont aussi coordonnées avec d'autres mesures telles que les MAE (mesures agro-environnementales).

Le suivi des ventes de produits phytosanitaires sur 2010 a déjà montré une évolution favorable de l'utilisation de ces produits.

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

SITUATION ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

L'État soutient les investissements de modernisation engagés par les producteurs qui ont bénéficié d'une conjoncture relativement favorable en 2010-2011. Il a soutenu les filières ayant à l'inverse été affectées par une conjoncture plus défavorable.

UNE CONJONCTURE AGRICOLE 2011 PLUTÔT PROPICE AUX INVESTISSEMENTS DE MODERNISATION

Le secteur laitier connaît un regain de dynamisme après la crise de 2009-2010. Le nombre d'installations aidées par l'État est de nouveau en hausse, et la nouvelle gouvernance de gestion des quotas laitiers mise en place cette année (bassin grand ouest, sous la coordination du Préfet de région) offre de nouvelles perspectives aux producteurs laitiers ainsi qu'aux

laiteries, en préparation de la fin du système des quotas laitiers programmée pour 2015.

Pour la filière volailles de chair, le marché international est porteur. Les producteurs, grâce à la visibilité donnée par les entreprises, s'engagent donc dans d'importants investissements de modernisation. L'État accompagne

financièrement cette modernisation des bâtiments d'élevage en la plaçant sous l'angle de la performance énergétique, de la performance sanitaire et de l'ergonomie du travail. Des aides du Plan de performance énergétique et de France Agri Mer ont ainsi été largement mobilisées en Bretagne en 2011.

LE SOUTIEN À DEUX SECTEURS AGRICOLES EN DIFFICULTÉ EN 2011

Afin de soutenir la filière porcine, qui a connu une année difficile malgré des cours plutôt favorables en fin d'année, l'État a mobilisé dès fin 2010 un plan d'accompagnement des producteurs en grande difficulté, pour une mise en œuvre sur 2011. 200 producteurs ont ainsi été accompagnés par des techniciens des Chambres d'agriculture, dans les domaines financier, technique, stratégique et humain.

Les services de l'État de Bretagne sont également mobilisés pour la gestion et le suivi de l'aide attribuée aux agriculteurs pour accélérer la mise aux normes des élevages en matière de bien-être animal, suite aux modifications réglementaires intervenues en 2011.

Le secteur tomates a été fortement impacté par la crise E.Coli européenne mais aussi par un climat estival peu propice à la consommation de ce produit. L'État a donc oeuvré à la mise en place des mesures conjoncturelles européennes (financement du retrait de tomates du marché) et nationales (fonds d'allègement des charges).

LE RENFORCEMENT DU RÔLE DE L'ABEA

Une des conclusions du PAAR concerne la reconnaissance de l'Association bretonne des entreprises agroalimentaires comme structure pivot dans l'animation des actions au profit de la compétitivité des entreprises agroalimentaires bretonnes. L'État s'est donc engagé à soutenir l'ABEA d'une manière plus conséquente sur 2011-2012, dans son fonctionnement et ses actions. Dès 2011, des actions concernant l'attractivité des métiers, les ressources humaines, la performance énergétique et les stratégies d'entreprise ont ainsi été soutenues.

LA PRÉPARATION DE LA PAC POST 2013

En conformité avec les priorités définies dans le PAAR, l'État en région souhaite pouvoir échanger avec les organisations professionnelles agricoles et les élus, au fur et à mesure des propositions européennes et nationales, afin d'en évaluer l'impact. Un comité s'est déjà réuni en juin ; le prochain se réunira courant décembre.

Le recensement agricole 2010

Le recensement agricole s'est déroulé en France entre septembre 2010 et avril 2011, suite à la parution du règlement européen d'EUROSTAT définissant la méthodologie et le cadre des questions obligatoires. Ainsi, tous les États-membres auront réalisé leur recensement agricole d'ici 2012, ce qui permettra de comparer les résultats entre eux, voire de réaliser des simulations d'impact des aides de la PAC dans le cadre de la réforme 2013.

Au niveau régional, le recensement agricole permettra de mieux connaître la production agricole bretonne, d'étudier son évolution depuis les derniers recensements de 1988 et 2000, et facilitera la mise en place des politiques publiques et leur évaluation par filière, par thématique et dans le temps.

En Bretagne, le recensement agricole, qui a eu lieu de la mi-septembre 2010 à fin mars 2011, a mobilisé 180 enquêteurs qui ont visité 34 500 exploitations bretonnes.

Après contrôles et vérifications des chiffres, le Service Statistique de la DRAAF a présenté les premières analyses régionales et départementales lors du SPACE 2011. De nouvelles analyses départementales ont été présentées en octobre dans les départements. Les résultats par commune et par canton ont également été mis en ligne sur le site Internet de la DRAAF en octobre 2011, avec levée du secret statistique pour un certain nombre de variables.

Des fiches « Agreste Bretagne territoires » ont également été diffusées au niveau régional et départemental, ainsi que sur les territoires des bassins versants et les baies algues vertes. Ces fiches synthétiques permettent de répondre à la plupart des nombreuses demandes qui affluent au niveau local sur des sujets très variés.

Depuis la mise en ligne des résultats du RA 2010, 2000 visiteurs ont été comptabilisés et 2 800 pages ont été téléchargées.

La DREAL assure le pilotage régional de la politique climatique qui vise à définir les grandes orientations énergétiques permettant la réduction des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la diminution des émissions de gaz à effet de serre. La recherche de l'efficacité énergétique se traduit en particulier par une animation relative à la construction durable. L'adaptation des territoires au changement climatique, via des politiques intégrées « énergie, climat, air » rejoint la politique d'aménagement du territoire de l'État. Les actions entreprises concernent la politique du logement et de la rénovation urbaine, mais aussi les politiques foncières en région.

RÉPONDRE AUX ENJEUX ÉNERGÉTIQUES

LE PACTE ÉLECTRIQUE BRETON

La réponse aux enjeux énergétiques de la région repose notamment sur la mise en œuvre du Pacte électrique breton. A ce titre, la DREAL a assuré en 2011 le secrétariat des 14 réunions du comité de suivi et de la cellule « animation ». Elle a également co-organisé les deux conférences bretonnes de l'énergie, mobilisant à chaque fois plus de 150 institutions.

La sécurisation du réseau de transport d'électricité, qui constitue l'un des trois piliers indissociables du Pacte électrique breton, repose sur la création d'une ligne souterraine 225 KV de 80 kilomètres entre Lorient et

Saint-Brieuc, sur l'implantation d'une unité de production cycle combiné gaz à l'Ouest de la Bretagne et sur l'expérimentation des réseaux électriques intelligents et du stockage de l'énergie. Dans ce cadre, une concertation a été engagée avec RTE pour la liaison souterraine. L'aire d'étude a été validée le 14 novembre 2011, lors d'une réunion présidée par les Préfets de département des Côtes d'Armor et du Morbihan, en présence des élus. S'agissant de la centrale cycle combiné gaz, l'appel d'offres national a été lancé par le Ministre chargé de l'énergie en juin 2011.

Outre la rénovation thermique

des logements, l'État a engagé, en collaboration avec les signataires du Pacte, des programmes d'économies d'énergie dans les autres secteurs d'activités : préparation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement de la maîtrise de la demande d'électricité dans le milieu hospitalier, sensibilisation des entreprises dans le cadre du réseau Performance Bretagne Environnement Plus (PBE+).

Le plan Écowatt, lancé en novembre 2011, vise à alerter et sensibiliser l'ensemble des agents de l'État en région à la nécessité d'économiser l'énergie en période de tension.

LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre des actions en faveur du développement des énergies renouvelables, les services de l'État assurent également l'accompagnement des appels d'offres nationaux pour le développement de sources durables d'énergie : éolien offshore lancé le 11 juillet 2011, photovoltaïque en toiture publié le 1er août 2011, photovoltaïque en toiture ou au sol de puissance supérieure à 250 Kw lancé le 15 septembre 2011.



© Laurent Mignaux - MEDDT

Opération d'immersion de l'hydrolienne « L'Arcouest » au large de l'île de Bréhat

LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE), défini dans le cadre des décisions du Grenelle de l'environnement, doit reprendre dans un seul et même cadre les différents documents de planification ayant un lien fort avec l'énergie et le climat. Il est élaboré conjointement par le Préfet de région et le Président du conseil régional, qui

s'appuient sur un comité de pilotage et un comité technique, co-animés par les services de l'État et de la Région. La démarche, lancée le 8 juillet 2011, mobilise les élus et les experts.

L'année 2011 a également été consacrée à la mise au point du schéma régional éolien et notamment des re-

commandations qualitatives. À l'issue de la réunion de concertation du 1er juillet 2011, les partenaires de l'élaboration du schéma ont fait part de leur avis. La consultation du public est prévue pour début janvier 2012.

RÉPONDRE AUX ENJEUX EN MATIÈRE DE LOGEMENT

LA PROMOTION DU BÂTIMENT DURABLE

Dans le cadre de la Cellule régionale de suivi technique de l'immobilier de l'État (CRSTIE), mise en place en 2010, la DREAL a assuré l'analyse des audits énergétiques des bâtiments de l'État, de manière à préparer un plan de rénovation du patrimoine de l'État.

Plus largement, les services de l'État ont œuvré en faveur de l'information et de la sensibilisation des professionnels et des élus aux enjeux du bâtiment durable. Une réunion regroupant la Fédération française du bâtiment, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment et les so-

ciétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics a ainsi été pilotée par les services de l'État pour identifier les problématiques communes et faire émerger des synergies, sur des thèmes comme la formation, l'offre globale...



Bâtiment ZAC de la Timonière à Acigné (35)

LES ÉCO-QUARTIERS

La DREAL assure l'accompagnement des appels à projets nationaux Écoquartiers sur l'ensemble de la Bretagne. La première réunion régionale organisée le 3 février 2011 a réuni plus de 160 participants (élus, techniciens des collectivités territoriales et de l'État, professionnels). Elle a permis de mobiliser les collectivités sur le deuxième appel à projet national, pour lequel 13 collectivités en Bretagne se sont portées candidates. Au-delà, ces rencontres permettent la mise en place d'un réseau d'échanges d'expériences.

LE COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT

L'État a piloté en juin 2011 le renouvellement du CRH et continué de renforcer son animation. Un nouveau règlement intérieur, plus opérationnel, précise les nouvelles répartitions des missions entre les différentes instances de ce comité régional.

Après l'étude des zones de tension en matière de logement, une nouvelle étude visant à partager avec les 13 délégataires à la pierre la connaissance sur les besoins en logement à l'horizon 2017 a été engagée en 2011. D'autres analyses ont également été réalisées :

la définition de critères pour l'étude des dérogations aux dispositifs Scellier, le bilan comparé des PTZ+ et PTZ en lien avec les ADIL et la Caisse des Dépôts, le bilan régional des OPAH etc.

LE FINANCEMENT DU LOGEMENT

Dans le cadre des Investissements d'avenir, l'État a créé le programme national d'aide à la rénovation thermique des logements privés, nommé Habiter mieux. Ce programme, ambitieux pour la Bretagne, s'inscrit dans le pacte électrique breton co-signé par l'ANAH. Pour mobiliser l'ensemble des acteurs, de multiples ateliers thématiques ont été organisés par les services de l'État, avec notamment le développement de réflexions sur l'ingénierie financière et les aspects techniques. À ce jour, 499 logements ont été financés en Bretagne dans le cadre programme Habiter mieux, soit 15% du total national.

> CHIFFRES CLEFS

- Mission ville et logement : 1 Md €
- Aide personnalisée au logement (APL) : 517 M €
- Prêts à taux zéro : 479 M €
- ANAH : 25 M €
- Fonds d'aide à la rénovation thermique : 1 M €
- Logement locatif social : 12 M €
- 4 942 logements sociaux financés



Par ailleurs, la DREAL a engagé un bilan du programme ANRU en lien avec la Caisse des Dépôts et le Conseil régional.

L'année 2011 a également été marquée par la négociation des contrats d'utilité sociale (CUS) avec les organismes HLM. Des engagements sur différentes thématiques ont été signés, portant notamment sur la rénovation thermique.

CONNAÎTRE LE FONCIER ET LES TERRITOIRES

La Bretagne, par son dynamisme et son attractivité, est confrontée à de fortes tensions sur le foncier, qui menacent la pérennité de l'activité agricole bretonne. En effet, en Bretagne, 5 500 hectares sont artificialisés chaque année. Les sols artificialisés occupent 12% de l'espace breton, contre une moyenne nationale de 9%.

La question du foncier est particulièrement sensible en Ille-et-Vilaine, qui connaît un recul très marqué des surfaces enherbées et une pression foncière forte pour développer l'habitat. Dans ce département, comme dans les Côtes d'Armor, 8 hectares sur 10 perdant leur statut agricole partent à l'artificialisation, contre seulement 3 hectares sur 10 dans le Finistère et le Morbihan.

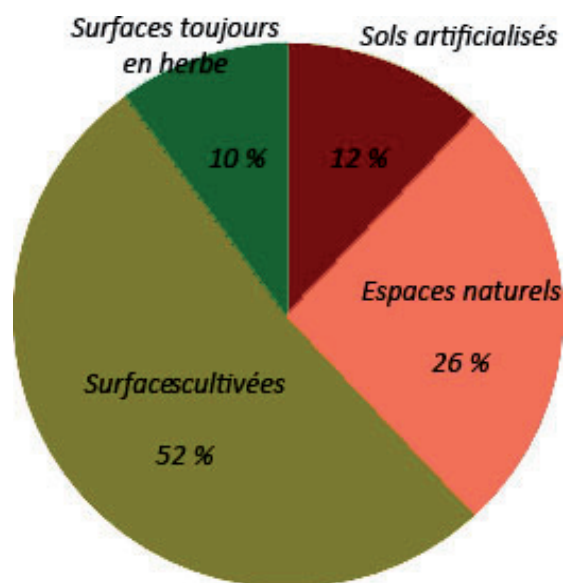


Les différents services de l'État ont donc fait de la gestion économe du foncier un des enjeux majeurs de leur action stratégique. Cette volonté se traduit à la fois dans les actions du PASE et dans celles du PAAR, qui fixe notamment un objectif de ralentissement de l'artificialisation des terres agricoles vers l'urbanisation de 30% sur les 5 prochaines années, limitant le transfert des terres agricoles à 2 600 ha par an.

En Ille-et-Vilaine, la concertation entre les services de l'État, la SA-FER, l'EPF, le Conseil général, l'Association des maires, et les chambres consulaires a permis la formalisation d'une charte témoignant d'une vision partagée du territoire, de ses enjeux et de son mode de développement. Cette charte propose des préconisations en termes d'aménagement de l'espace rural, qui doivent être traduites dans les différents documents locaux d'urbanisme (PLU, ScoT, PLH).

La Commission départementale des espaces agricoles garantira le bon suivi de ces engagements.

Répartition de l'occupation du sol breton en 2010



Plus de la moitié du sol breton porte des cultures

Au niveau régional, la DREAL a contribué à la mobilisation des acteurs avec l'organisation, sous l'égide du Préfet de région, d'un colloque foncier le 28 novembre 2011. Elle a assuré la préparation de ce colloque par la mise en place de groupes de travail présidés par des élus sur les thèmes de l'observation foncière, du contenu des documents de planification en terme d'objectifs de maîtrise de la consommation d'espace (densité de logement, renouvellement urbain, maîtrise de la péri-urbanisation...) et de l'articulation des différents documents de planification.

L'objectif est d'élaborer une charte partenariale intégrant les engagements des différents acteurs.

> CHIFFRES CLEFS

- Surface du territoire breton : 2,75 millions d'hectares
- Espaces dédiés à l'herbage et aux cultures : 62% du territoire
- Espace total à usage agricole: 65% du territoire
- Espaces naturels : 26% du territoire
- Linéaire bocager : 25% des espaces boisés
- Sols artificialisés : 12%

GARANTIR LA COUVERTURE NUMÉRIQUE

UN ENJEU MAJEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

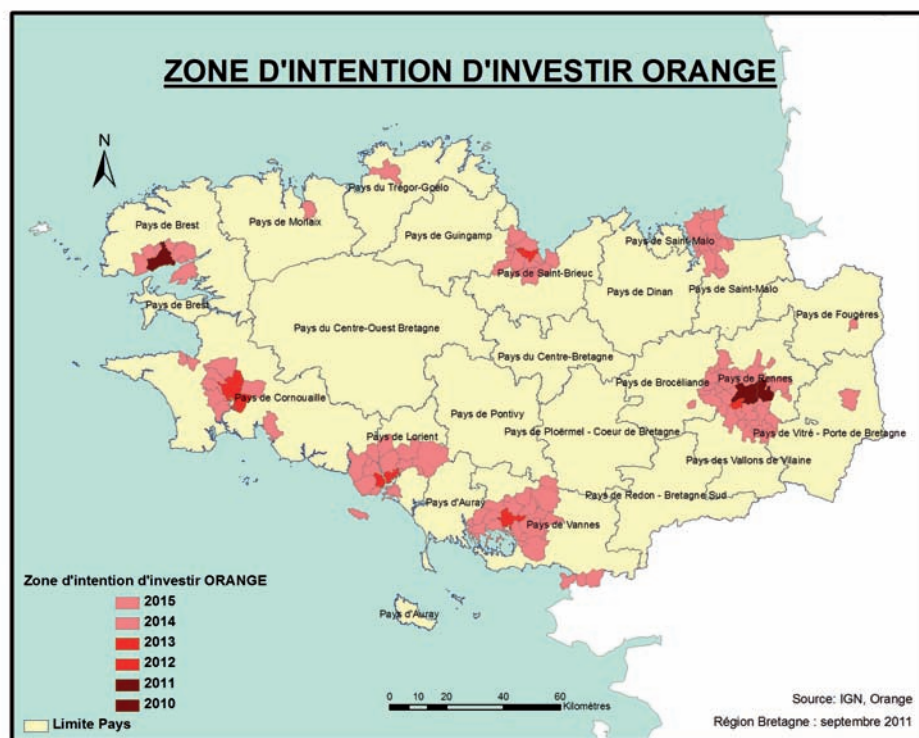
Le déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire est une des politiques prioritaires de l'État en termes d'aménagement du territoire. Au plan économique, il s'agit en effet de dépasser la péninsularité de la

région. Au plan social, il s'agit d'assurer un déploiement pour tous les habitants, en tous points du territoire, afin d'éviter les phénomènes de fracture numérique. En vertu du principe de complémentarité, le déploiement du

THD ne doit être financé par les fonds publics que pour les zones pour lesquelles aucun financement privé n'est possible.

LA COORDINATION DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

Les opérateurs privés s'étant engagés à déployer la fibre optique sur les grandes villes de la région (Brest, Lorient, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Vannes) qui représentent 10% du territoire breton et 40% de sa population, l'enjeu pour les acteurs publics est donc de développer des schémas de déploiement visant à couvrir les 90% restant du territoire afin d'éviter le phénomène de zone blanche.



L'État et les collectivités bretonnes rassemblés dans la Conférence numérique ont donc décidé de s'accorder pour définir un schéma numérique commun visant à assurer la cohérence des actions publiques et à fiabiliser les engagements privés en faveur du déploiement du Très Haut Débit, de façon à garantir un aménagement équilibré du territoire. Ce Schéma de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCoRAN), validé le 4 avril 2011, précise les conditions de mise en œuvre et de gouvernance nécessaires pour aboutir à une desserte intégrale en Très Haut Débit (supérieur à 100 Mbit/s) des usagers bretons en 2030, avec un pallier à 80% de fibre optique en 2025.

Le projet « Bretagne Très Haut Débit » fait actuellement l'objet d'un travail État-Collectivités visant à aboutir début 2012 à une feuille de route précisant :

- La stratégie de déploiement, traduction de la logique d'aménagement numérique du territoire,
- Un premier projet de plan pluriannuel d'investissement et les bases des règles de financement,
- Le schéma de gouvernance.

Afin de renforcer l'articulation des projets publics et privés et d'inciter les opérateurs privés à formaliser par écrit leurs engagements, le Préfet de Bretagne a constitué le 28 novembre 2011 une Commission consultative régionale pour l'aménagement numérique du territoire (CCRANT) associant les opérateurs de communications électroniques et les collectivités.

DES INVESTISSEMENTS PUBLICS IMPORTANTS

En 2010 et 2011, le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) a déjà financé des projets d'études et de travaux à hauteur de 5,5 millions €. 1,5 millions € de fonds FEADER ont également été alloués à des projets THD. Des crédits FNADT, FEDER et les Investissements d'avenir vont contribuer à la réalisation sur 2012 et 2013 d'une première tranche de travaux opérationnels pour environ 85 millions d'euros.

Des études plus particulièrement axées sur le triptyque Très Haut Débit/Services/Usages sont aussi soutenues par l'État dans des zones rurales en particulier pour les aspects santé et exploitations agricoles.



> CHIFFRES CLEFS

- Fonds alloués à la mission culture : 64 M €
- Éducation artistique et culturelle : 1,1 M €
- Valorisation du patrimoine architectural : 12 M €
- Actions pour l'architecture : 200 000 €

DÉMOCRATISER LA CULTURE

En 2011, la Direction régionale aux affaires culturelles (DRAC) a amplifié ses actions en faveur du partage de la culture, principalement via :

- l'éducation artistique et culturelle,
- la mise en œuvre de programmes interministériels rassemblant les domaines de la culture, de la justice, de la santé et du handicap,
- des interventions transversales centrées sur les territoires périurbains et ruraux.

Les actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle ciblent plus particulièrement les départements et les

zones prioritaires. Afin de pérenniser ces actions, des jumelages de 3 ans ont été mis en place entre les structures culturelles, telles que les résidences d'artistes, et les établissements scolaires. Dans le même but, l'investissement des communes dans le domaine artistique et culturel pourrait être contractualisé.

Un comité départemental dédié à la coordination, à l'animation et au suivi de ces actions, formalise le partenariat avec le Rectorat, la DRAAF et les collectivités territoriales dans le Finistère, les Côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine. Un comité départemental

devrait également être mis en place pour le Morbihan.

Pour favoriser l'accès à la culture des publics spécifiques, de nombreuses actions (ateliers artistiques, stages et interventions culturelles) ont également été menées dans les établissements pénitentiaires de la région ainsi que dans les établissements accueillant des personnes handicapées.

L'opération nationale « Passeurs d'images », financée par l'État à hauteur de 80 000 € en Bretagne, a ciblé plus particulièrement les populations des quartiers de 11 villes différentes dans toute la région.

> CHIFFRES CLEFS

L'action de l'État pour la culture dans la région c'est :

- 17 enseignements artistiques obligatoires accompagnés en cinéma et en audio-visuel
- 34 services éducatifs de musées, lieux de spectacles et centres d'art développés
- 6 emplois créés dans les services éducatifs des musées
- 14 résidences d'artistes subventionnées
- 13 formations mises en œuvre dans le domaine des arts du cirque, de la danse et de l'art contemporain

| Le développement culturel des territoires ruraux

La DRAC et la DRAAF ont engagé une action commune volontariste pour favoriser l'accès des territoires ruraux à la culture, développer l'éducation artistique et culturelle, notamment dans les lycées agricoles, développer la création et la professionnalisation des artistes, accompagner les initiatives structurantes pour l'économie des territoires (développement numérique, tourisme culturel, libraires, médiathèques, Pays d'art et d'histoire...) et promouvoir la qualité architecturale et paysagère des territoires.

Ce partenariat culture-agriculture

s'adosse à une nouvelle convention nationale signée en 2011, qui sera traduite prochainement en région.

Les collectivités locales ont également été associées à la réalisation de nombreuses actions artistiques et culturelles, parmi lesquelles l'appui à plus de 30 résidences artistiques (Hédé, Bazouges-la-Pérouse, Corseul, Guiseny...), incluant le milieu scolaire et les îles (Belle-Ile, Ouessant...).

Dans ce cadre, 9 projets en lycées agricoles dont des résidences d'écrivains ou de plasticiens, concernant 500

élèves ont été co-financés par la Région et l'État pour plus de 20 000 €.

Le projet «Artistes pluriels pour lieux singuliers», a également été mené en 2010 et 2011 sur le thème du livre d'artiste dans le cadre d'une résidence d'artiste écrivain ou de plasticien.

Enfin, l'État a soutenu le projet «Mil Tamm» initié par le Pays de Pontivy (résidences, programmation de spectacles...), qui s'inscrit dans la complémentarité du travail autour de «L'art dans les chapelles», également subventionné par l'État.

———— SOUTENIR LA DIVERSITÉ ET VALORISER LE PATRIMOINE

L'action en faveur de la diversité culturelle s'incarne dans l'ensemble des projets et programmations subventionnés par le ministère de la culture en région, depuis le spectacle vivant où toutes les esthétiques sont valorisées (aides aux lieux, aux compagnies et ensembles notamment ceux qui œuvrent à partir du fonds patrimonial breton), jusqu'aux musées, à travers les expositions liées à leurs collections ou aux dépôts et prêts temporaires. Elle s'exprime aussi dans le soutien aux festivals de cinéma (Groix, Douarnenez, Travelling à Rennes...).

En matière de patrimoine, en plus de

l'action en faveur des monuments historiques, la DRAC a soutenu 8 campagnes d'informatisation des inventaires de musées et fourni son expertise pour l'élaboration des 5 projets scientifiques et culturels : 2 dans le Finistère et 3 dans le Morbihan.

Au titre de l'architecture, la DRAC a aidé financièrement, à hauteur de 200 000 €, une vingtaine d'actions (dont la 11ème édition du prix «Architecture Bretagne»), incluant les préoccupations du développement durable. Dans le cadre de la politique régionale des espaces protégés, outre la participation à une trentaine de chantiers de restauration, elle a engagé une ving-

taine d'études dont 3 pour les secteurs sauvegardés de Vannes, Tréguier et Rennes, ainsi qu'une dizaine d'études de périmètres de protection modifiée de monuments historiques. En application de la loi Grenelle II, des outils méthodologiques ont par ailleurs été préparés à destination des collectivités pour la mise en place des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

Enfin, 3 actions phares ont dominé l'activité des services en matière d'archéologie :

- l'exposition «Soyons Fouilles», 20 ans d'archéologie en Bretagne, réalisée dans le cadre d'un partenariat

avec le Conseil général des Côtes d'Armor et le Musée de Bretagne de Rennes. Présentée au Château de La Roche Jagu à partir du mois de juin 2011, elle rejoindra le Musée de Bretagne à compter du mois de décembre.

- Le projet de mise en valeur et de mise en réseau du patrimoine archéologique, historique et naturel de la communauté de communes de Plancoët-Val d'Arguenon.

- La préparation du projet pour une candidature de Carnac au titre du patrimoine mondial. L'État a mené plusieurs actions visant à asseoir les fondements scientifiques d'un projet de protection, ce qui a permis de proposer un premier territoire d'étude de 26 communes situées entre la ria d'Étel et la presqu'île de Rhuys, et comportant plus de 500 ensembles mégalithiques remarquables.

> CHIFFRES CLEFS

L'action de l'État en faveur du patrimoine c'est :

- 150 opérations d'investissement
- 210 opérations d'entretien financées à 50 %
- 200 projets en faveur d'édifices appartenant à des particuliers et des collectivités locales



Cathédrale Saint Pierre à Rennes, rénovée en 2010 dans le cadre du plan de relance, grâce à 550 000 € versés par l'État

> CHIFFRES CLEFS

Le soutien à la langue bretonne c'est :

- 27,3 M €
- 18 000 élèves bénéficiant d'un enseignement en breton
- 13 000 élèves bénéficiant d'un enseignement bilingue
- 5 000 élèves choisissant l'option breton

L'action de l'État en faveur de la culture bretonne

L'État soutient le dynamisme de la culture et de la langue bretonne à la fois à travers des actions portées par la DRAC, la DRDFE mais aussi au travers des enseignements proposés par le Rectorat.

En matière de politique culturelle, on peut noter un soutien particulièrement marqué à la diffusion de la culture bretonne dans le domaine du Livre avec l'aide à l'édition en langue bretonne, le soutien aux salons littéraires (salon international du livre insulaire d'Ouessant, « Étonnants Voyageurs » à St Malo...), mais aussi un soutien important au dynamisme de la langue bretonne, par le biais de deux subventions de 150 000 € chacune : la première pour l'association Dastum, l'autre pour l'établissement public Office de la langue bretonne.

Parmi les actions portées par la DRDFE, la « semaine des auteures bretonnes », qui s'est déroulée du 9 au 16 octobre 2011 sur l'ensemble de la Bretagne en partenariat avec la fédération des cafés librairies de Bretagne a permis de promouvoir la création littéraire des femmes au travers de lectures, débats et animations et constituer une base de données d'écrivaines bretonnes.

L'Académie de Rennes, pour sa part, a alloué 27 M € à la préservation et à la transmission de la langue et de la culture bretonnes. Au cours de l'année scolaire 2009-2010, 17 986 élèves ont suivi un enseignement du breton, soit 2,97 % des élèves scolarisés en Bretagne. En constante augmentation depuis 2001, l'enseignement bilingue français-breton a scolarisé 12 928 élèves, soit + 457 élèves. Après plusieurs années de perte d'effectifs, l'option breton en collège et lycée a été suivie par 5 058 élèves, soit + 115 élèves.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Les priorités de la rentrée 2010-2011 se sont inscrites dans la continuité des réformes et des dispositifs de politique éducative engagés ces dernières années, tout en marquant une étape nouvelle et décisive avec la refonte de la formation des enseignants et la réforme du lycée. Cette rénovation du système éducatif doit répondre à l'objectif d'égalité des chances en donnant à chaque élève les moyens de la réussite scolaire.

Afin de mettre en œuvre les priorités nationales et locales, le Rectorat de l'académie de Rennes a consacré 2,44 milliards d'euros aux moyens d'en-

seignement et d'encadrement (enseignement supérieur compris) affectés dans le 1er et le 2nd degrés public et privé, après avoir pris en compte notamment le coût des réformes engagées et les évolutions d'une démographie scolaire en légère progression dans le secondaire.

En 2010, près de 53 000 agents dont plus de 45 000 enseignants (enseignement supérieur et IUFM compris) ont participé à la réussite des élèves sur l'ensemble du territoire de la Bretagne, qui se concrétise par une nouvelle progression des résultats académiques dans le classement national.

> CHIFFRES CLEFS

L'enseignement primaire et secondaire en Bretagne c'est :

- 2,44 Mds € investis
- 53 000 agents dont
- 45 000 enseignants
- 605 101 élèves
- 74,6% d'une génération accédant au bac
- 89,9% de réussite au bac
- 26 412 bacheliers
- 88,2% de réussite au brevet

BILAN DE LA RENTRÉE 2010

L'académie de Rennes a scolarisé 605 101 élèves dans ses établissements du premier et du second degré en 2010, soit une progression de 3 127 élèves par rapport à l'année précédente.

Si l'enseignement élémentaire a poursuivi sa progression dans les réseaux public et privé (+ 1 112 élèves), les

effectifs de l'enseignement pré-élémentaire ont baissé pour la quatrième année consécutive (- 1 103 élèves) en lien avec la diminution de l'accueil des enfants âgés de moins de trois ans.

Dans le second degré, l'évolution des effectifs entre collèges et lycées a été plus contrastée, en raison d'une démographie favorable dans le premier

cycle qui a progressé de 2 262 élèves. Le second cycle général et technologique (hors enseignement supérieur en lycée) a perdu 399 élèves au profit de la voie professionnelle (+ 1 172 élèves) qui bénéficie de la généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans depuis la rentrée 2009.

LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

L'académie de Rennes maintient l'excellence de ses résultats scolaires à la session 2010 des examens nationaux et présente, en dehors du cas particulier de l'Île-de-France, le plus fort taux d'accès d'une génération au baccalauréat : 74,6 %. La Bretagne est l'une des régions où les sorties du système scolaire sans qualification sont les moins nombreuses.

Pour la session 2010, tous baccalauréats confondus, le taux de réussite global à l'examen atteint par les 26 412 lauréats de l'académie de Rennes a été de 89,9 %. Ce taux, en légère baisse par

rapport à la session 2009 (-0,5%), reste supérieur de 4,3 points à la moyenne nationale (85,6 %). La performance académique résulte principalement de la réussite au baccalauréat général (91,3 %) qui affiche néanmoins des résultats en baisse de 1,8 points cette année. Dans une moindre mesure, le taux de réussite de la voie professionnelle (90,7 %) a également diminué de 0,9 point. Après avoir diminué en 2008 et 2009, la voie technologique reprend sa progression entamée en 2005 pour atteindre 86,6 %, soit une augmentation de 2 points par rapport à la session précédente.

En ce qui concerne le diplôme national du brevet (DNB), pour l'ensemble de ses trois séries, l'académie de Rennes se situe toujours au premier rang national, avec un taux de réussite global de 88,2 %, supérieur de 4,7 points à la moyenne nationale (83,5 %). Ce taux de réussite est fortement lié au taux de réussite de 89,8% de la série collègue, en hausse régulière, et dont le poids en effectifs est prédominant. Les séries technologiques et professionnelles enregistrent respectivement des taux de réussite de 85,7% et 67,4% (soit -8 points pour la série professionnelle).

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

DES FILIÈRES DYNAMIQUES

La rénovation de la voie professionnelle des lycées agricoles s'est poursuivie par la mise en place du baccalauréat professionnel en 3 ans dans le secteur des services. Le bac pro « services aux personnes et aux Territoires » avec la certification intermédiaire du BEPA rénové « services aux personnes » remplace le bac pro « services en milieu rural ». L'implantation de ces bacs professionnels pour la

rentrée 2011 a été faite en concertation avec le Rectorat, pour une meilleure cohérence entre les deux réseaux.

Les effectifs globaux progressent de 4,2 % à la rentrée 2011 (+6,7% pour la filière production agricole et +2,7% pour la filière IAA) avec 17 924 élèves accueillis. Cette progression est le fruit des démarches entreprises les années précédentes avec le concours des organisations professionnelles de l'agri-

culture et de l'agroalimentaire pour améliorer l'attractivité des métiers et des formations.

Tous examens confondus, le taux de réussite pour les 5 930 élèves présents à la session 2011 se situe à 88,5 %, soit 2,2 points au dessus de la moyenne nationale (86,3 %).

UN ENSEIGNEMENT INNOVANT

Les 5 axes du Projet régional de l'enseignement agricole qui traitent de l'offre de formation et de la fluidité des parcours, de l'accessibilité pour tous à un parcours de réussite, de l'engagement renouvelé de l'enseignement agricole dans le développement durable, de l'éducation citoyenne et de la contribution des établissements d'enseignement agricole aux dynamiques

territoriales sont en cours de réactualisation.

L'enseignement agricole a également pour mission de participer à l'expérimentation, au développement agricole et à l'innovation. Sept des dix exploitations des lycées publics se sont donc investies dans cinq Réseaux mixtes technologiques regroupant les partenaires de la recherche, de l'enseigne-

ment supérieur et du développement et le Conseil agricole. Elles travaillent sur le développement de l'agriculture biologique, la biodiversité fonctionnelle, le système élevage et environnement, les bâtiments d'élevage du futur et le bien-être animal. Ainsi, elles participent à la diffusion des connaissances et de pratiques innovantes.

L'ENSEIGNEMENT MARITIME

La Bretagne occupe une place importante dans le paysage français de l'enseignement maritime, puisque quatre des douze lycées professionnels maritimes de France sont situés en Bretagne : à Saint-Malo (35), Paimpol, le Guilvinec (29) et Étel (56). Ils accueillent 618 élèves. À cela s'ajoute un centre de formation continue : le CEFM de Concarneau, qui a délivré 10 992 titres en 2011, soit une nette augmentation due à la délivrance de certificats complémentaires. Enfin, le centre de l'École nationale supérieure maritime de Saint-Malo a accueilli 134 élèves officiers de la marine marchande en 2010.

La réforme du baccalauréat professionnel permet à la filière des métiers de la mer d'être plus lisible, avec la création d'un champ professionnel « métiers de la mer ».

L'enseignement maritime rejoint ainsi un des objectifs du PASE en faveur des métiers de la mer, qui vise d'une part à développer l'attractivité des différents métiers de la mer (pêche, cultures marines, mais aussi plaisance professionnelle) et d'autre part à adapter ces métiers aux nouveaux défis économiques, sociaux et environnementaux (une réflexion est notamment en cours au sujet des métiers de la mer liés aux énergies marines renouvelables).



L'École Nationale Supérieure Maritime de Saint-Malo

RECHERCHE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES

La modernisation des équipements scientifiques est financée en Bretagne par l'intermédiaire du CPER. Pour la période 2007-2013, l'enveloppe globale de l'État s'élève à 68 M€. La cinquième année de mise en œuvre du CPER s'est déroulée selon le calendrier prévu pour les constructions de bâtiments destinés à la recherche, avec un certain nombre de reports de crédits pour les investissements en équipements scientifiques.

En juillet 2011, 970 000 € ont par ailleurs été attribués par l'État pour le développement du projet de campus numérique UEB C@mpus, qui est entré dans une phase active, avec la mise en place d'un partenariat public-privé. Le rapport d'évaluation préalable et l'avis d'appel public à la concurrence sont en cours de finalisation.

> CHIFFRES CLEFS

- **Mission recherche et enseignement supérieur : 747 M €**
- **Subventions aux universités : 455 M €**
- **CNRS : 57 M €**
- **INRA : 14 M €**
- **IFREMER : 50 M €**
- **Bourses universitaires : 69 M €**
- **Constructions : 27 M €**
- **CROUS : 23 M €**



Plateforme Internet UEB C@mpus

L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET L'INNOVATION



Pour favoriser le développement de l'innovation et des pôles de compétitivité, l'action de l'État en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur s'inscrit principalement dans le cadre du programme investissements d'avenir (PIA), initié en 2010.

La Délégation Régionale Recherche et Technologie (DRRT) a accompagné plus particulièrement l'élaboration des projets interrégionaux Bretagne-Pays de la Loire d'Initiative d'excellence (IDEX IC Ouest), de sociétés d'accélération de transfert de technologies (SAT'T Ouest valorisation) et plus ponctuellement de laboratoires d'excellence (Labex).

La première vague d'appels à projets du PIA a mis en avant les sciences et les technologies de la mer, avec Brest comme site leader, mais aussi les sciences et technologies de l'information et de la communication, pour lesquelles le site leader est Rennes. Des projets dans les domaines de la santé, de l'environnement, des matériaux, de l'agronomie et des sciences humaines et sociales ont été (re)déposés lors de la seconde vague d'appels à projets.

Parmi les succès des projets portés par l'Université Européenne de Bretagne, on peut citer plus particulièrement deux projets de laboratoire d'excellence : le Labex MER et le Labex COMIN-Labs, et un projet Biotechnologies et bioresources : IDEALG.

L'INNOVATION DANS LE DOMAINE MARITIME

Le Labex MER, l'océan dans le changement, est coordonné par l'IUEM de l'Université de Bretagne Occidentale de Brest. Ce projet scientifique vise à renforcer les connaissances et la compréhension du fonctionnement de l'océan, en particulier pour ce qui concerne les échanges d'énergie. Les recherches seront structurées autour de trois thèmes : l'océan global, l'océan profond et l'océan côtier. Le Labex Mer s'appuiera notamment sur les données

fournies par l'Equipex NAOS, porté par l'Ifremer, qui représente la contribution française à un réseau international de 3 000 flotteurs profileurs qui seront distribués sur l'ensemble des océans.

Le projet IDEALG, financé par l'État à hauteur de 10 M € sur 10 ans, et coordonné par la station biologique de Roscoff (UPMC), a pour objectif la valorisation de la biomasse marine et

de sa diversité, par le développement de la biologie et de la génomique des macro-algues. Ce projet comporte des volets de recherche fondamentale et de recherche appliquée à l'aquaculture, aux biotechnologies et à la chimie. L'objectif est de parvenir à lever les verrous technologiques pour la production en masse de variétés sélectionnées de macro-algues.

l'Ifremer soutient le projet Labex MER par la transmission de données scientifiques issues de l'Equipex NAOS.



L'INNOVATION NUMÉRIQUE

Le Labex COMIN-Labs, coordonné par le centre INRIA de Rennes, vise à améliorer la gestion des ressources dans les technologies de l'information et de la communication, à accélérer les traitements de l'information et de la communication, à rendre plus intelligents les réseaux sociaux et enfin à renforcer la sécurité et la protection de la vie privée dans l'Internet du futur. Le projet aura des impacts significatifs dans le domaine des usages du numérique avec des connexions améliorées

et des contenus disponibles et sécurisés dans le domaine de la santé, avec le développement de plateforme e-santé, et dans le domaine des réseaux sociaux, qui mettront à disposition plus d'applications. Ce projet, situé sur le campus de Rennes Beaulieu, contribue à affirmer le leadership national de Rennes (grâce à son université et à ses entreprises) en matière de TIC. Il a reçu un financement de l'État de 14 M € sur 10 ans.

En outre, un projet particulièrement structurant pour la métropole de Rennes, déposé auprès du CGI, est susceptible de mobiliser 60 M € de financement. Il s'agit de l'Institut de Recherche Technologique (IRT) « B-COM », porté par le pôle de compétitivité à vocation mondiale Images & Réseaux, associant l'INRIA, l'université de Rennes I, l'INSA et des industriels en matière de réseaux et de contenus.



Le pôle de compétitivité à vocation mondiale Images & Réseaux, dont le siège est à Lannion, porte un projet d'institut de recherche technologique tourné vers l'innovation numérique : B-COM. La demande déposée auprès du CGI pourrait mobiliser 60 M € de financement de l'État.

LE DÉVELOPPEMENT DES SYNERGIES ENTRE LES CHERCHEURS

La DRRT a participé à l'établissement d'une cartographie des compétences scientifiques et techniques des équipes de recherche bretonnes, désormais disponible en ligne sur le site de l'UEB pour toute structure re-

cherchant des partenaires ou des experts. La DRRT joue également un rôle important dans l'animation des discussions entre les différents acteurs de la recherche et de l'innovation, chercheurs, industriels, responsables

de structures, notamment au travers de tables rondes et de conférences, comme par exemple la deuxième Conférence de la Recherche de l'UEB qui s'est déroulée à Vannes les 13 et 14 octobre.

> CHIFFRES CLEFS

L'investissement pour la recherche et l'innovation en Bretagne :

- CPER 2007-2013 : 68 M €
- UEB C@mpus: 970 000 €
- Axe enseignement supérieur et formation du PIA : 11 M €
- Axe recherche du PIA : - LABEX : 25 M €
- EQUIPEX : 13 M €



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

L'Espace des sciences de Bretagne pour la diffusion de la culture scientifique

L'État et le Conseil régional ont œuvré conjointement en faveur du rapprochement entre les trois centres bretons de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI), labellisés « Science et Culture, Innovation », pour accroître la diffusion de la culture scientifique et technique sur l'ensemble des territoires bretons. En octobre 2011, l'Espace des sciences de Rennes, l'Espace des sciences et maison de la mer de Lorient ainsi que l'Espace des sciences Armor de Lannion ont signé un accord pour la création d'un consortium baptisé « Espace des Sciences de Bretagne ».

Ce consortium a deux objectifs :

- la diffusion la plus large possible de

la culture scientifique et technique sur l'ensemble du territoire breton, que ce soit dans les grandes agglomérations ou dans les villes petites ou moyennes,

- la valorisation des recherches et innovations des établissements de la recherche bretonne en particulier ses domaines d'excellence (mer, TIC, agroalimentaire, chimie, imagerie médicale, mathématique, géosciences...). Cet accord permet d'envisager une irrigation du territoire breton par la culture scientifique à l'aide de moyens dont la complémentarité est avérée : salles d'exposition, salles de conférences, espace itinérant, sites web, revue Sciences Ouest. De plus, le principe d'un partenariat avec l'Université Européenne de Bretagne

est retenu pour l'utilisation des moyens du campus numérique UEB C@mpus, dont l'ensemble sera opérationnel en 2014.

L'Espace des sciences de Bretagne sera l'interlocuteur unique d'Université, établissement public présidé par Madame Claudie Haigneré, qui a en charge l'instruction des aides budgétaires de l'État destinées aux CCSTI, sur avis du DRRT.

L'ouverture du consortium « Espace des sciences de Bretagne » à d'autres structures régionales de diffusion de la culture scientifique et technique est prévue à terme afin d'optimiser l'ensemble des moyens mis en œuvre.

APPRENTISSAGE ET ALTERNANCE

L'ACTION RENFORCÉE EN FAVEUR DU RECOURS À L'ALTERNANCE

La formation par alternance, présente à tous les niveaux et dans tous les secteurs professionnels, facilite l'insertion professionnelle des jeunes : en effet, 18 mois après la sortie d'apprentissage, 78% des jeunes sont en emploi et 6% en poursuite d'études. Pour cette raison, les services de l'État se mobilisent pour favoriser le recours à la formation par alternance.

Le contrat d'objectifs et de moyens 2011-2015 signé avec le Conseil régional le 1er juillet 2011 se donne ainsi pour objectifs de proposer une offre de formation diplômante de qualité pour évoluer tout au long de la vie et d'apporter une réponse aux mutations économiques de la Bretagne. L'enjeu est d'accueillir 20 000 appren-

tis en 2015, et de finaliser 1 000 contrats supplémentaires dans de nouveaux secteurs qui ne recourent pas ou peu à l'apprentissage (sanitaire et social, jeunesse et sports, métiers émergents, secteur public), et 1 000 contrats pour les formations de l'enseignement supérieur. Pour ce faire, 3 orientations principales d'actions ont été définies : la modernisation de l'outil de formation ; le renforcement de la qualité de la formation en CFA et le développement de la communication pour favoriser l'attractivité et la valorisation des métiers et des formations. L'engagement financier consenti par l'État et par la Région est de 130 M €.

> CHIFFRES CLEFS

Les chiffres-clefs de l'apprentissage en Bretagne :

- 18 340 apprentis au 30 septembre 2011
- 38 CFA conventionnés
- 111 sites de formation
- plus de 270 diplômes dans la quasi-totalité des secteurs professionnels
- 60 M € d'investissement entre 2005 et 2010
- 8 apprentis sur 10 en emploi un an après leur sortie d'apprentissage

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le recours aux contrats de professionnalisation se développe : sur l'ensemble de la campagne 2010 - 2011, 7 113 contrats de professionnalisation ont été signés soit près de 700 de plus que lors de la campagne précédente. Le démarrage de la nouvelle campagne (à partir de juin 2011)

s'effectue par ailleurs à un rythme plus rapide que celui des campagnes précédentes. Ainsi entre juin 2011 et septembre 2011, 1 323 contrats de professionnalisation ont été signés (contre 956 en septembre 2010).

Près de 83% de ces contrats sont signés

par des jeunes de moins de 26 ans, soit 1 093 contrats depuis le début de la campagne. La part des jeunes parmi les contrats de professionnalisation est également légèrement supérieure à celle de la campagne précédente (81% en septembre 2010).

FORMATION ET CERTIFICATION DES MÉTIERS

Dans le cadre du Contrat de plan régional de développement des formations, la DRJSCS assure la formation initiale et continue dans les domaines médico-sociaux, l'aide à domicile et l'animation.

Après une forte progression entre 2007 et 2009, l'attractivité des formations sociales et paramédicales se maintient en 2010 : 90% des 4 716 candidats aux examens ont obtenu leur diplôme. Au titre de la formation professionnelle,

323 candidats ont également obtenu une validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE).

Plusieurs actions ont été mises en œuvre pour renforcer la qualification des personnels de l'aide à domicile, avec un financement de l'État de 245 000 €. Un nouveau protocole régional de l'alternance permet également de développer et mieux réguler les offres de stages des étudiants du champ social.

En ce qui concerne les métiers de l'animation, la mise en œuvre du schéma régional s'est poursuivie dans le sens d'une incitation au recours à l'alternance et à la réalisation de formations débouchant sur des doubles compétences. En 2010, 857 diplômes ont été délivrés dans ce domaine, soit une augmentation de 20% du nombre de diplômés.

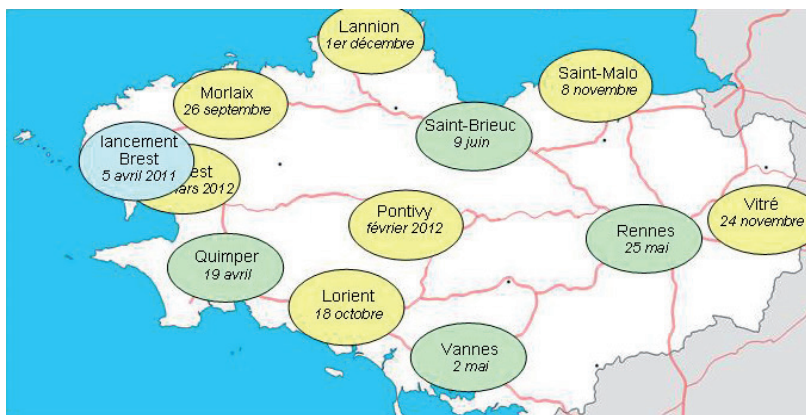
ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CROISSANCE

Le Tour de Bretagne de l'économie

Pour mieux accompagner le développement des PME et des ETI, la Préfecture de région, le Conseil régional, la CCIR Bretagne, la CDC et Oséo ont organisé le Tour de Bretagne de l'économie. Cette opération a pour objectif d'informer les chefs d'entreprise sur l'évolution des principaux dispositifs publics visant à les aider à renforcer rapidement leurs fonds propres, à accroître leur capacité d'innovation et de production ainsi qu'à accompagner leur performance interne et leur développement à l'international. Il s'agit aussi de favoriser le dialogue pour renforcer les synergies avec les opérateurs régionaux.

Lancée à Brest le 5 avril 2011, le Tour de Bretagne de l'économie a fait étape au premier semestre dans les villes de Quimper, Vannes, St Briec et Rennes et a attiré près de 330 participants dont 200 chefs d'entreprises. Plus de 135 contacts directs entre les chefs d'entreprise et les opérateurs de chaque dispositif ont été recensés. Fort de ce succès, des étapes ont été programmées au second semestre à Morlaix (26 septembre), Lorient (18 octobre), St Malo (8 novembre), Vitré (24 novembre) et Lannion (1er décembre). Le Tour de Bretagne s'achèvera à Brest le 6 mars 2012.



L'État a mis en œuvre plusieurs dispositifs ciblés pour accompagner les entreprises dans le déploiement de leur potentiel de croissance et favoriser les démarches stratégiques.

L'opération ETI pépites permet d'accompagner de façon approfondie et personnalisée 88 PME et entreprises de taille intermédiaire considérées comme stratégiques pour le développement économique de la région. Un référent unique appartenant à la DIRECCTE est l'interlocuteur privilégié et le point d'entrée de chaque entreprise vers les services de l'État.

Plus largement, suite aux États généraux de l'industrie, 4 correspondants des PME dans les départements développent une approche globale du développement industriel de leur département.

Au niveau régional, l'État soutient financièrement les organismes de développement des filières bretonnes, notamment les filières navale, mer, TIC, IAA et automobile. L'État prépare également, en partenariat avec le Conseil régional, la mise en place pour le premier trimestre 2012 de comités stratégiques de filière régionaux pour l'automobile et les TIC, afin de favoriser une réflexion et des plans d'action

coordonnés au niveau des acteurs de chacune de ces filières pour améliorer la compétitivité et le positionnement commercial des filières.

Plusieurs réunions et sensibilisations ont enfin été menées, afin de favoriser les demandes de médiation inter entreprises. L'objectif final est de renforcer la coopération entre les entreprises et de développer les bonnes pratiques, y compris dans la gestion des ressources humaines et de faire évoluer la réflexion des chefs d'entreprise sur leur indépendance stratégique.

Le site Internet «info entreprises Bretagne» destiné à faciliter l'accès des entreprises aux politiques économiques de l'État a été mis en place par la DIRECCTE, en collaboration étroite avec la CCI et la Caisse des Dépôts notamment. Il prend la forme d'un portail vers les sites Internet des organismes partenaires, mais offre aussi un accès à des nombreuses informations thématiques. Il permet également aux chefs d'entreprise de poser une question aux services, avec un engagement de réponse sous deux jours.

Depuis sa mise en service le 10 janvier 2011, le site enregistre un taux de fréquentation moyen de 1 070 visites par mois.

> CHIFFRES CLEFS

Soutien de l'État à l'animation des filières en 2011 :

- Filière navale bretonne : 108 000 €
- TIC : 270 000 €
- IAA : 773 000 €
- Automobile : 150 000 €

LE SOUTIEN FINANCIER AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Dans le cadre du soutien national accordé aux grappes d'entreprises, 9 projets bretons ont été financés pour un montant total de 260 000 € en 2010 et 766 000 € en 2011, dans les domaines de l'aéronautique, de la logistique, de l'insertion sociale, de l'optique, des soins dentaires, de l'emballage, de la pêche durable, de la santé et de l'agriculture biologique. L'objectif est de favoriser la constitution de ré-

seaux composés majoritairement de PME et de TPE.

Au total, sur la période 2010-2013, l'enveloppe régionale s'élève à 1,8 M €.

Les concours de l'État à Oséo ont également permis de renforcer de façon significative la trésorerie des PME et des entreprises de taille intermédiaire bretonnes, puisque plus de 4 400 entreprises ont été financées en 2010,

mobilisant 1,2 milliards de financement. Au 30 juin 2011, 2 340 entreprises avaient reçu un concours pour un total de 600 millions d'euros.



L'AIDE AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

L'État a mis en place des Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) afin d'examiner la situation des entreprises qui se trouvent en difficulté. Composés des principaux services de l'État compétents et de la Banque de France, les CODEFI conseillent et orientent les dirigeants vers les solutions administratives et économiques nécessaires au sauvetage de leur entreprise. Pour les entreprises de moins de 400 salariés, ils peuvent également proposer au Préfet l'attribution d'une aide publique sous forme de prêts, dans le cadre d'un plan de redressement.

En 2010, 6 réunions de la cellule de veille du CODEFI ont été organisées dans les Côtes d'Armor ; 28 problématiques d'entreprises représentant 3 934 salariés au total ont été évoquées. En Ille-et-Vilaine, 11 réunions du CODEFI ont permis d'examiner le cas de 20 entreprises employant plus de 10 000 salariés.

Pour leur part, les Comités bretons des chefs des services financiers et des représentants des organismes de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'assurance chômage (CCSF) ont tenu 61 réunions depuis le début de la crise. Ils ont validé l'oc-

troi de 264 plans d'échelonnement des dettes fiscales et sociales pour une durée moyenne de 13 mois. Le montant cumulé de dettes publiques concernées s'élève à plus de 33 M €.

Le Fonds national de revitalisation des territoires (FNTR) a permis de financer les projets de 44 entreprises en difficulté, via l'attribution de prêts sans garantie, pour un montant total de 10 millions d'euros. Outre les emplois maintenus, les aides du FNTR devraient permettre la création de plus de 200 emplois dans la région.

INNOVATION ET PRÉSENCE À L'INTERNATIONAL

L'innovation et l'international sont des leviers importants de développement de nos entreprises. En Bretagne, l'État, seul, par exemple avec le crédit impôt recherche, ou aux côtés de ses partenaires, apporte un soutien et un accompagnement significatif sur ces deux thématiques.

LE SOUTIEN À L'INNOVATION

La politique des pôles de compétitivité initiée par l'État en 2005 a permis la constitution de trois pôles sur le territoire breton (dont deux à vocation mondiale) et d'un quatrième couvrant les régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes. Ces pôles ont favorisé l'émergence de

projets de développement technologique qui revêtent une importance capitale pour l'avenir des principales filières de l'économie bretonne, et l'accélération du passage à la phase de commercialisation pour les produits innovants. Ils ont enfin permis la mobilisation de tous les acteurs du dé-

veloppement économique au service d'une ambition partagée.

Depuis 2005, une centaine de projets portés par ces pôles ont fait l'objet d'un financement du Fonds unique interministériel (FUI), pour un total cumulé d'environ 100 M €.

Le crédit impôt recherche bénéficie largement à la Bretagne puisqu'elle se classe au 5e rang des régions avec 510 entreprises bénéficiaires pour un total de plus de 42 M € de crédits.

Le financement de l'innovation fait l'objet de dotations nombreuses. Au titre des concours Oséo, 37 M € ont été versés à 112 entreprises en 2010. Sur le premier semestre 2011, 55 entreprises ont également bénéficié de dotations. Le FUI, a attribué 7,6 M € en 2010 et 10 M € en 2011. En ce qui concerne le programme d'aide projet d'innovation stratégique industriel, 10,4 M € ont été versés en 2010 et 2,4 M€ en 2011.

D'autres actions de l'État favorisent l'innovation en région Bretagne. Ainsi, la cartographie des compétences des unités de recherche bretonnes a vocation à favoriser les contacts déjà existants entre la recherche publique et les entreprises, qu'elles soient bretonnes, françaises ou internationales, notamment par une mise en ligne des données collectées.

L'action Iddil, menée en partenariat entre l'État, le Conseil régional et la CCIR, vise au développement de l'innovation et du design dans le domaine plus ciblé des services touristiques.

> L'innovation bretonne

Les pôles de compétitivité en Bretagne :

- Le pôle Image et Réseaux, à Lannion
- Le pôle Mer Bretagne, à Brest
- Le pôle Valorial, à Rennes
- Le pôle ID4Car (Bretagne et Pays de Loire)

L'ACTION EN FAVEUR DE L'OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

Dans le cadre de l'Équipe de France de l'export, qui regroupe l'État, les Régions, les chambres consulaires et les experts, et qui bénéficie d'un vaste réseau de correspondants dans 146 pays, une convention de partenariat triennale avait été signée pour la Bretagne le 3 juillet 2008 afin de renforcer l'efficacité et la lisibilité du dispositif public de soutien aux exportations des entreprises bretonnes. En 2010, les réalisations ont dépassé les objectifs : 141 nouveaux exportateurs ont été détectés et accompagnés par le réseau consulaire, 64% d'entre eux étant des primo-exportateurs. La

DIRECCTE a également instruit 70 demandes d'assurance prospection gérées par la Coface.

Le dynamisme de la région se traduit par une hausse des exportations de 26,4% au 1er semestre 2011 (soit en valeur 1,1 Md€), nettement supérieure à celle enregistrée au niveau national (10,3%).

Les services de l'État œuvrent par ailleurs activement au développement de l'intelligence économique, sous la coordination du Préfet délégué à la zone de défense Ouest, à la fois sous

l'angle défensif de la sécurité économique, mais aussi sous l'angle « offensif » de la valorisation de la recherche publique et du soutien à la compétitivité des entreprises, dans une optique d'innovation et d'internationalisation. Cette politique, dont les orientations ont été redessinées en 2011, se traduit déjà par la réunion du Groupe d'appui et de coordination de l'intelligence économique (GACIE) pour la première fois le 8 novembre, et par la révision du Schéma régional d'intelligence économique.

SOUTENIR L'EMPLOI ET FAVORISER LA QUALIFICATION

L'ACTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

L'État accompagne les mutations économiques sur les territoires, ainsi que dans les filières professionnelles.

Ainsi, en 2010, l'État a contribué à l'indemnisation de 1,5 millions d'heures d'activité partielle en 2010 dont 1 mil-

lion dans le cadre de conventions d'activité partielle de longue durée, pour un budget d'intervention de plus de 5 M €. 25 conventions du Fonds national pour l'emploi-Formation contribuant à la sécurisation des parcours professionnels, en renforçant la for-

mation des salariés risquant de perdre leur emploi, ont été signées au cours de l'année 2010 pour former 2 200 salariés, notamment dans la filière automobile, pour un engagement financier de l'État de 2 750 000 €. Le recours à ces dispositifs est en baisse notable

par rapport à 2009. Cette tendance à la baisse semble se confirmer pour l'année 2011 (700 000 heures chômées et 9 conventions FNE seulement sont prévues, selon les estimations de novembre 2011).

L'action des services porte aussi sur le développement des emplois et des compétences au sein de l'économie bretonne.

L'État est signataire de 21 accords-cadres pour la formation en Bretagne, couvrant notamment les secteurs de l'agriculture, des IAA, de la métallurgie (à travers notamment les enjeux de l'automobile et de la diversification de la navale), du bâtiment, des travaux publics, des transports, des carrières et matériaux, du textile, du secteur de la propreté, de l'informatique et des cabinets d'études et de conseils, de l'aide à domicile, des métiers et services, du secteur sanitaire et social,

du tourisme, des centres sociaux, du spectacle vivant.

Le contrat de filière IAA passé entre l'État, la Région et les branches professionnelles s'articule également avec le PAAR.

Par ailleurs, la DIRECCTE travaille à

l'élaboration d'un plan régional pluriannuel de GPEC territoriale. Celui-ci donnera la lisibilité nécessaire aux démarches territoriales contribuant au dialogue social dans le périmètre des SPEL.

> CHIFFRES CLEFS

- **Mission travail et emploi : 1,6 Md €**
- **Développement de l'emploi : 1,3 Md €**
- **Allègement du coût du travail : 1,25 Md €**
- **Promotion de l'emploi et création d'entreprises : 9 M €**
- **Aide sociale et insertion par l'emploi : 3,8 M €**
- **Accès et retour à l'emploi : 66 M €**
 - **Accompagnement des demandeurs d'emploi : 25,6 M €**
 - **CAE : 27,4 M €**
 - **Aide aux travailleurs handicapés : 1,4 M €**
- **Accompagnement des mutations économiques : 75 M €**
 - **Apprentissage : 38 M €**
 - **Contrats de professionnalisation et de qualification : 2 M €**
 - **Promotion de l'emploi : 9 M €**

| Le développement de l'emploi et des compétences |

En 2010, les actions d'ingénierie et de formation mises en place ont bénéficié à 7 920 salariés et non salariés de 1 498 entreprises relevant de 17 sec-

teurs d'activité différents, notamment le bâtiment, la métallurgie et l'agroalimentaire, pour un investissement total de l'État de 3,3 M €.

Dans le seul domaine des IAA, 138 entreprises ont été accompagnées et 858 salariés ont été formés, grâce à une subvention de l'État de 502 000 €.

FACILITER LE RECLASSEMENT DES SALARIÉS

Sur l'année 2010, près de 7 400 salariés licenciés économiques d'entreprises de moins de 1 000 salariés ont bénéficié d'un accompagnement individualisé dans le cadre des conventions de reclassement personnalisé et des contrats de transition profession-

nelle, notamment à Vitré, Morlaix et St Brieuc.

Les taux de retour à l'emploi durable pour les bénéficiaires de CTP sur les sites de Vitré et Morlaix restent supérieurs à la moyenne des 7 bassins expérimentaux en France : respec-

tivement 50 % et 63 % contre une moyenne nationale de 48 %. Les taux de réinscription à Pôle Emploi à la fin du contrat CTP ou CRP s'élèvent respectivement à 40% et 55% pour le premier semestre 2010, soit une nette diminution par rapport à 2009.

FACILITER L'ACCÈS OU LE RETOUR À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Au titre du contrat unique d'insertion, 5 456 contrats initiatives emploi ont été signés en 2010 et 13 759 contrats d'accompagnement dans l'emploi, au profit des personnes les plus en difficulté. Les jeunes consti-

tuaient une cible prioritaire puisque 3000 CIE et 2 667 CAE ont été prescrits à des moins de 26 ans.

Les Conseils généraux bretons se sont tous mobilisés pour financer des contrats aidés aux côtés de l'État en

faveur des bénéficiaires du RSA. Des conventions annuelles d'objectifs et de moyens ont également été signées dans chaque département.

L'activité du pôle Travail de la DIRECCTE

Les actions de ce service visent à prévenir et réduire les risques professionnels, à garantir l'effectivité du droit du travail, à améliorer les conditions du dialogue social et à lutter contre le travail illégal, notamment grâce aux contrôles de l'Inspection du travail. Ceux-ci ont porté principalement sur le secteur du bâtiment, dans le cadre notamment des actions de contrôle des chantiers de désamiantage et des actions de prévention des chutes de hauteur, qui représentent le 1er risque d'accident du travail dans le secteur du bâtiment.

Une action forte a également été menée pour prévenir les troubles musculo-squelettiques, notamment dans le secteur agroalimentaire, en partenariat avec les acteurs de la prévention et les acteurs locaux du Centre Bretagne et du Pays de Vitré. Un projet d'action territoriale de prévention des TMS a été lancé le 15 février 2011 à Loudéac, sur les bassins d'emplois de Loudéac, Plœrmel et Pontivy. L'originalité du dispositif réside dans la concentration des moyens des différents partenaires sur un territoire réduit. L'axe « médical » du projet favorise l'information et l'implication du corps médical pour une détection plus précoce des TMS, de façon à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés. L'axe « entreprise » vise à accompagner les démarches de prévention durable à partir d'un diagnostic ciblé.

Cette action expérimentale est en cours d'extension au bassin de Vitré.



Campagne nationale d'information sur les troubles musculo-squelettiques

FAVORISER LE TOURISME, LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

TOURISME

En 2010, l'Observatoire régional du tourisme de Bretagne, qui réalise des enquêtes conjoncturelles et structurelles pour suivre la fréquentation en nuitées toute l'année, a été soutenu par l'État à hauteur de 143 000 €. Plus de 40 publications ont été produites et sont téléchargeables sur le site Internet www.pro.tourismebretagne.com.

Le Plan Qualité Tourisme, décliné au niveau régional dans le cadre du dispositif « engagement qualité Bretagne », a permis à 502 établissements touristiques d'accéder à la marque Qualité Tourisme™, reconnue au niveau national.

En matière d'accessibilité des structures touristiques, l'État s'appuie sur la démarche Tourisme & Handicap. Ce label, marque de qualité de l'accueil sur les lieux de vacances pour les clientèles en situation de l'un des 4 handicaps, vise à développer une offre touristique adaptée et intégrée à l'offre généraliste. Au 30 octobre 2011, 152 établissements sont labellisés en Bretagne. Des actions sont en cours pour étendre le label aux sites culturels et patrimoniaux. À ce jour, les Champs Libres de Rennes sont l'un des premiers établisse-

ments culturels labellisés Tourisme et Handicap.

La rénovation du village de vacances la Pierre Bleue, sur la presqu'île de Rhuys, a par ailleurs été financée par l'État pour un montant de 100 000 €, dans le cadre de travaux d'accessibilité.

> CHIFFRES CLEFS

- 7,9 % du PIB régional
- Capacité d'hébergement : 1,5 M de places
- 100 M de nuitées annuelles vendues
- 7,9 M de taxe de séjour dont 20 % pour Saint-Malo, Carnac et Quiberon
- Bretagne : 4ème destination de séjour pour les français
- 16 % du tourisme national
- 3,3 M de visites dans les monuments et bâtiments touristiques
- Hors Mont Saint-Michel, le premier site breton visité est Océanopolis à Brest

Le tourisme et le développement durable

Parce que la Bretagne est choisie comme destination touristique d'abord pour son patrimoine naturel, des bilans environnementaux ont été financés dans des établissements touristiques par l'État, la Chambre régionale de commerce et d'industrie et la Région.

Une subvention exceptionnelle a été accordée au Conseil général du Morbihan pour les travaux d'aménagements de 4 liaisons cyclables sur les communes d'Auray, du Bono, d'Erdevon, de Noyal et du Hézo.

Une aide a également été apportée aux

groupements professionnels, afin de susciter des mutualisations et une coopération renforcée entre les acteurs, pour une meilleure connaissance des marchés locaux et régionaux, un développement de produits locaux plus adaptés, pour favoriser les formations et rechercher les meilleures modalités de mise en marché. Dans ce cadre 6 groupements professionnels ont reçu une aide en 2010 afin de continuer leur développement, dont le regroupement professionnel de Fougères, en Ille-et-Vilaine.

> CHIFFRES CLEFS

L'activité du pôle C de la DIRECCTE pour la sécurité et la protection économique des consommateurs :

- 10 959 établissements contrôlés
- 41 601 contrôles
- 1 644 prélèvements alimentaires
- plus de 500 entreprises concernées
- 17 signalements pour pratiques anti-concurrentielles
- 1 campagne de contrôle des instruments de pesage

COMMERCE ET ARTISANAT

Pour les opérations collectives de développement de structuration du commerce et de l'artisanat (ODESCA) l'année 2010 marquait la fin de la période de programmation 2008-2010. Elle a été marquée par une forte progression du nombre de dossiers instruits (123 contre 87 en 2009) et des montants alloués par le FISAC aux projets bretons : 4,5 M € pour 72 dossiers (contre 3,6 M € pour 55 dossiers en 2009).

Au total, sur l'ensemble de la période, les 16 pays bretons participant au dispositif (le Conseil général du Morbihan ne s'étant pas engagé dans les ODESCA) se sont vu attribuer 6,8 M € d'aides, dont 3,1 M € d'aides directes à l'investissement pour 483 entreprises artisanales et commerciales ; des aides à l'immatériel sous forme de chéquiers

conseil pour 646 entreprises à hauteur de 289 000 € ainsi que des aides aux actions collectives à hauteur de 2,4 M € pour 298 associations et groupements impliquant des professionnels du secteur.

De nombreux dispositifs sont également mis en oeuvre pour favoriser la création d'entreprises.

Le dispositif NACRE, destiné à favoriser le retour dans l'emploi via la création d'entreprise, a ainsi permis d'accompagner 1 653 nouveaux bénéficiaires en 2010 pour un montant de 1,6 M €. Le protocole régional signé le 27 octobre 2010 par l'État, la Caisse des Dépôts et les établissements bancaires de la région permet aux porteurs de projets de bénéficier d'une relation bancaire de qualité, de prêts complé-

mentaires bancaires ou assimilés aux conditions du marché ainsi que de services bancaires professionnels de qualité. Les objectifs de performance assignés au dispositif montrent que la Bretagne se situe parmi les régions ayant obtenu les meilleurs résultats.

D'autres actions ont été conventionnées en faveur de la création d'entreprises dans le cadre du CPER, telles le Cercle des créatrices à destination des femmes entrepreneures et Élan Créateur afin de favoriser l'émergence de projets d'entreprise en Bretagne.

En Bretagne, ce sont 22 118 entreprises qui ont été créées en 2010, dont 12 800 sous le statut d'auto-entrepreneurs, en légère progression par rapport à 2009.

La plateforme régionale de développement des métiers d'art

Une action forte a été menée par les services pour redynamiser le partenariat des acteurs des métiers d'art. L'édition 2011 des Journées nationales des métiers d'art a donné lieu à une forte mobilisation des professionnels, des institutionnels et des organismes de formations en Bretagne : au total ont été organisés 291 événements, 263 ateliers, 19 expositions mobilisant des professionnels et 9 portes ouvertes.

La DIRECCTE a accompagné cette opération en cofinçant à hauteur de 3 000 € le plan de communication, en partenariat avec Ouest France.

La méthode de partenariat définie sera reconduite pour la préparation de l'édition de 2012, qui sera davantage orientée vers les problématiques design et métiers d'une part et tourisme et métiers d'art d'autre part.



RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU

LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La clôture du contentieux nitrates

Le Contentieux Eaux brutes (ou « Nitrates de Bretagne ») a été clos en juin 2010. La France poursuit néanmoins le reporting auprès de la Commission Européenne à travers l'envoi trimestriel des résultats de la qualité de l'eau dans les différents cours d'eau concernés, ainsi que des résultats des contrôles réalisés dans les exploitations agricoles des bassins versants qui étaient en contentieux. La Mission Interministérielle Régionale de l'Eau (MIRE) s'assure que les engagements de la France soient maintenus en matière de contrôle (50% des exploitations agricoles contrôlées chaque année) et de maîtrise de la pression azotée (apports planifiés de fertilisants).

La gestion de la ressource en eau passe principalement par des activités de mesures et de suivi.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue, l'État et le Conseil régional ont confié à l'association « Forum des Marais Atlantiques » l'élaboration d'un état des lieux des inventaires des zones humides en Bretagne.

La DREAL assure aussi la gestion d'un parc de plus de 160 stations de mesures hydrométriques. En 2011, l'activité a été notamment marquée par :

- le test d'un nouveau site de mesures sur la Sarre (56),
- le suivi hebdomadaire de la situation hydrologique à partir du printemps et la publication d'un bilan hydrométrique hebdomadaire à destination

des services départementaux dans le cadre de la surveillance des périodes de sécheresse,

- l'avant-projet de réaménagement de l'ouvrage de la station de mesure de l'Ével (56) pour améliorer son caractère franchissable dans une optique de continuité écologique.

Par ailleurs, la DREAL poursuit le suivi de la qualité de l'eau en assurant la maîtrise d'ouvrage des réseaux de surveillance pour les paramètres d'hydrobiologie.

En termes de planification, les services de l'État ont poursuivi leur action de déclinaison du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et ont participé aux premières réunions pour la révision du SDAGE de 2009-2015.

L'ÉLABORATION DE DOCTRINES RÉGIONALES RELATIVES AUX ICPE

L'année 2011 a vu aboutir les réflexions engagées en 2009 et 2010 sur la traduction de la réglementation dans l'instruction des dossiers d'exploitations agricoles ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement).

Pour prendre en compte le SDAGE Loire Bretagne, une doctrine régionale définit désormais des règles d'instruction des dossiers ICPE sur le paramètre phosphore. Aboutissement d'une importante concertation régionale, une lettre d'instruction a été signée par les quatre Préfets le 30 novembre 2010 et est rentrée en application pour tous les dossiers ICPE déposés à compter du 1er janvier 2011. Un bilan de l'application de ces nouvelles règles a été réalisé à l'issue de 6

mois d'utilisation, et des préconisations d'optimisation de cette doctrine ont été présentées et validées en CEA en octobre 2011.

Par ailleurs, la réflexion engagée depuis 2009 avec la profession agricole sur le niveau de qualité des dossiers ICPE élevage, s'est traduite en 2011 par la signature d'une lettre d'instruction visant à affirmer le principe de non dégradation de l'environnement dans le cadre de l'élaboration des projets ICPE élevage et à améliorer les délais d'instruction des dossiers. Signée le 27 janvier 2011 par les 4 préfets, elle est rentrée en application en mars 2011.

Parallèlement, dans le cadre du PAAR, les services de l'État ont assuré la création et l'accompagnement des travaux

d'un Comité d'analyse et d'étude de la politique des ICPE élevage, avec pour objectifs de rendre plus lisible l'action de l'État dans ce domaine et d'apporter un regard extérieur sur les procédures d'instruction, permettant d'envisager des améliorations à la conduite globale de la politique. Les conclusions de ce Comité sont attendues pour la fin 2011.

Enfin, au-delà du respect des nouveaux délais d'instruction imposés par la loi de modernisation agricole de juillet 2010, la MIRE a coordonné le chantier prioritaire de résorption des stocks de dossiers ICPE, en lien avec la DREAL.

LE SUIVI DE LA DIRECTIVE NITRATES

En réponse au contentieux Directive Nitrates, les ministères ont proposé une nouvelle architecture des programmes d'action pour une mise en oeuvre de nouvelles mesures dès 2011. Cela passe par un renforcement du cadre national dans un premier temps, puis du cadre régional d'ici juillet 2013.

Ces nouveaux textes d'application de la Directive Nitrates devraient également prévoir une évolution des Zones d'excédents structurels (ZES). Afin d'envisager une déclinaison de ces textes en Bretagne, les services de l'État ont conduit en 2011 une concertation avec la profession agricole et les associations de protection de l'environnement, avant transmission des propositions régionales aux ministères en juillet 2011. Les administrations bretonnes en outre participé systématiquement au groupe de travail national.

Le plan de lutte contre les algues vertes

La mise en oeuvre du Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes, lancé par les ministres le 5 février 2010, est confiée au Préfet de région. La MIRE en assure la déclinaison opérationnelle en coordination avec les services déconcentrés, l'ADEME et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Au-delà des aspects curatifs de ramassage et de traitement des algues vertes, ce plan fixe un objectif préventif d'évolution de l'agriculture vers des modes de production à très basses fuites d'azote, via des modifications des pratiques et des systèmes agricoles sur les 8 baies. Ces évolutions se concrétisent au travers de projets collectifs de territoire, élaborés pour chaque baie à partir d'une mobilisation volontaire de l'ensemble des acteurs locaux.

Après une phase d'élaboration des projets de territoire des deux baies expérimentales, la baie de St Brieuc et la Lieue de Grève, le plan algues vertes est entré dans sa phase opérationnelle avec l'approbation en juin 2011 des projets de territoire de ces deux baies. Désormais, chaque projet sera décliné dans toutes les exploitations jusqu'en 2015. La Lieue de Grève s'engage ainsi à développer les systèmes herbagers, avec des objectifs d'augmentation des surfaces en herbe. La Baie de St Brieuc s'engage quant à

elle à améliorer les pratiques des exploitants, notamment à travers un bilan agronomique dans chaque exploitation. La méthode est en cours de généralisation dans les 6 autres baies.

Les modalités de lutte contre les algues vertes étant complexes, l'efficacité des solutions proposées demande à être évaluée au préalable par des scientifiques. Un comité scientifique, instance interdisciplinaire composée de 19 experts nationaux, a ainsi été formé pour expertiser et évaluer les propositions faites dans le cadre du volet préventif du plan et d'en évaluer l'efficacité.

A la suite des réserves exprimées par le comité scientifique sur le projet de Concarneau, le travail se poursuit avec les acteurs locaux pour renforcer le dispositif du territoire, chiffrer et hiérarchiser davantage les objectifs atten-

due. Le même examen aura lieu pour le projet de la baie de Douarnenez, déposé fin octobre conformément au calendrier établi.

Les quatre baies restantes (Baies du Douron, de l'Horn, de la Fresnaye et anse de Guissény) devraient déposer leur projet pour la fin novembre 2011.



Plan de lutte contre les algues vertes en baie de Lieue de Grève

> CHIFFRES CLEFS

- 8 734 IPCE soumises à autorisation, soit 19% du total national
- 7 027 IPCE élevage, soit 43% des élevages français soumis à autorisation
- 110 inspecteurs dont les 2/3 se consacrent aux élevages
- 812 dossiers ICPE en stock en août 2011

FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

LES PLANS DÉPARTEMENTAUX ET LOCAUX DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Suite aux travaux du Grenelle de l'environnement, l'ADEME a développé une nouvelle stratégie en matière de gestion des déchets : depuis 2009 le soutien aux plans départementaux et aux programmes locaux de prévention des déchets est assis non plus sur les moyens mis en œuvre mais sur l'atteinte d'objectifs d'activité et d'impact.

L'objectif assigné aux plans départementaux est de promouvoir les programmes locaux de façon à couvrir un territoire correspondant à 80% de la population départementale d'ici 2014. Pour les programmes locaux, il s'agit de parvenir à une réduction de 7% du tonnage des déchets ménagers ou assimilés d'ici 2014.

Ces plans et programmes portent sur l'ensemble des déchets produits, quel que soit le type de producteur.

En Bretagne les quatre départements bretons sont signataires de plans départementaux de prévention avec pour objectif de développer le réseau

de programmes locaux et faciliter la mise en œuvre des actions de prévention sur le territoire

En 2009, 20 collectivités locales avaient répondu à l'appel à candidature de l'ADEME pour le dispositif des programmes locaux de prévention, soit 53% de la population bretonne. En 2010 et 2011, de nouvelles collectivités ont contractualisé, portant le taux de population couverte à 75%. L'objectif de 80% du territoire couvert par des programmes locaux de prévention à cinq ans est donc en très bonne voie de réalisation.

La Bretagne, largement engagée dans les actions de prévention, est en voie d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle.

Pour soutenir ces projets, le budget de l'ADEME a été largement réorienté en 2010 et 2011 vers les fonds Grenelle non contractualisés : fonds déchets et fonds chaleur, qui représentent respectivement 49 % et 20% du budget total de l'ADEME.



Tout le programme de votre région sur : www.reduisonsnosdechets.fr



La semaine européenne de la réduction des déchets dans la Presqu'île de Crozon

La durabilité dans les transports



Avec la signature en 2011 de la charte « Objectif CO2 les transporteurs s'engagent » par 3 nouvelles entreprises de transport, ce sont désormais 13 entreprises dont de très grands transporteurs routiers bretons qui s'inscrivent dans cet engagement. A l'issue de chaque plan d'action, une économie de 8,6 millions de litres de gazole et de 23.000 tonnes de CO2 devrait être atteinte.



SOUTENIR LES DÉMARCHES LOCALES ET ASSOCIATIVES VERS LA DURABILITÉ

L'État a soutenu financièrement les projets de 19 collectivités (dont 2 nouvelles en 2011) qui s'engagent dans une démarche Agenda 21 local. Avec la reconnaissance « Agenda 21 local France » en avril 2011 des communes d'Arradon, de Plabennec, de Landerneau et de Guidel, 13 territoires au total sont labellisés en Bretagne. Un soutien méthodologique a été également été fourni via l'élaboration d'un guide pour la réalisation d'un diagnostic Agenda 21, financé à hauteur de 46 600 €, et qui sera diffusé aux collectivités bretonnes au premier trimestre 2012.

Les rencontres avec les partenaires de

la plateforme « éducation à l'environnement vers un développement durable » réunissant le Conseil régional, les Conseils généraux, l'Inspection académique, le Rectorat, l'ADEME, la DRAAF, la DRJSCS ainsi que les représentants de l'enseignement privé ont notamment permis de mettre en place un projet de recherche-action en EEDD, et de mener à bien des projets

multipartenariaux dans les territoires.

Par ailleurs, la révision du profil environnemental de la Bretagne, engagée en 2011, permettra d'évaluer les futurs plans et programmes mis en œuvre dans la région (comme par exemple les prochains CPER) en termes d'impact environnemental.

> CHIFFRES CLEFS

- 103 avis explicites émis au titre de l'Autorité environnementale
- 19 démarches d'agendas 21 soutenues : 60 275 €
- Soutien à 24 associations environnementales : 148 000 €
- Financement du GIP Bretagne Environnement : 167 500 € État et 80 000 € FEDER

PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE ET LES PAYSAGES

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La Trame verte et bleue, élément phare du Grenelle de l'environnement sur la biodiversité, vise la préservation des foyers de biodiversité et les liaisons par des corridors écologiques. Elle s'inscrit dans les démarches locales de planification foncière (SCOT, PLU) en prenant en compte le futur Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) dont l'élaboration, copilotée par l'État et la Région, a été lancée le 20 juin 2011.

La concertation sur les listes locales d'activités soumises à l'évaluation des incidences Natura 2000 a abouti à la signature, le 18 mai 2011, de l'arrêté fixant la liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans les 4 départements bretons. Un autre arrêté du préfet maritime du 24 juin 2011 complète le dispositif pour le domaine maritime.

La gestion Natura 2000 passe par les documents d'objectifs (DOCOB), qui viennent d'être lancés dans les sites de la Forêt de Quénécan, de la vallée de l'Arz, de la vallée du Canut. Les DOCOB de la rivière de Pénerf et de la Ria d'Étel ont été validés, ceux des sites de la Baie du Mont-Saint-Michel, de la rivière Elorn et de la Forêt de Rennes ont été approuvés par arrêté préfectoral.

La Stratégie régionale de création des aires protégées (SCAP), issue du Grenelle de l'environnement, vise à doubler les surfaces terrestres de protection forte des habitats et des espèces menacées, dans le cadre d'une démarche cohérente à l'échelle nationale. La déclinaison bretonne de cette stratégie a fait l'objet d'une recherche de localisation des sites les plus concernés, les espèces les plus menacées ayant été sélectionnées par le Museum National d'Histoire Naturelle, en asso-

ciation étroite avec le Comité scientifique régional du patrimoine naturel. A ce stade, seule une présentation de la démarche a été faite à un comité régional de concertation le 6 juillet 2011.

En ce qui concerne la protection des espèces, environ 70 demandes de dérogations pour atteintes aux espèces protégées ont été traitées par la DREAL. Une démarche plus poussée de concertation a été menée pour les besoins de la ligne LGV avec le maître d'ouvrage et les services départementaux concernés.

> CHIFFRES CLEFS

21 contrats Natura 2000 signés en 2011, dont 12 dans le Finistère, pour un montant total de 662 000 euros (financement par le FEADER à hauteur de 50 %) et pour une durée de 5 ans.

PROTECTION DES PAYSAGES ET SITES CLASSÉS

Le 28 septembre 2011, le Préfet de la Manche a été désigné Préfet coordonnateur pour la mise en place de protections paysagères complémentaires dans la baie du Mont Saint Michel, qui est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1979. La DREAL Bretagne contribue à cette démarche dans le cadre d'une procédure de classement des sites, en articulation avec le travail de la DREAL Basse Normandie.



PRÉVENIR LES RISQUES

LA SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS CLASSÉES

La région Bretagne est la première région de France en terme de nombre d'ICPE soumises à autorisation : au 1er janvier 2011, la Bretagne compte 8 734 ICPE soumises à autorisation pour 45 998 au total en France, soit 19%. Ce taux exceptionnel est lié au fort développement de l'élevage qui représente 7 027 ICPE soumises à autorisation : en Bretagne, sur 10 ICPE soumises à autorisation, 8 sont des élevages. Cette concentration d'un secteur d'activité dans une seule région n'est pas sans incidence sur l'environnement, en particulier sur les milieux aquatiques. Aussi, l'Inspection des ICPE, qui compte 110 inspecteurs, consacre une part importante de son activité à la réduction de l'impact des élevages en les amenant à améliorer la qualité et la quantité des rejets.

En ce qui concerne les élevages, la principale action est de veiller à une amélioration des plans d'épandage. Pour cela, l'Inspection établit un plan annuel de contrôle qui prend en compte les enjeux locaux, en particulier les bassins versants algues vertes et les bassins versants en contentieux européens. Ces contrôles peuvent donner lieu, en cas de non-conformité, à des mises en demeure voire à des sanctions. Ils conduisent à imposer le dépôt de dossiers de mise à jour des plans d'épandage. L'Inspection les instruit et propose des prescriptions préfectorales afin de veiller au respect de la fertilisation équilibrée, des périodes d'interdiction d'épandage...

En ce qui concerne les installations industrielles, outre les actions d'ins-

truction et de contrôle des ICPE, l'activité des inspecteurs concerne aussi le suivi des sites et sols pollués, le suivi de la mise en oeuvre des réglementations sur les déchets et les produits chimiques, la mise en oeuvre des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT), la participation aux comités locaux de surveillance ou de concertation (CLIS et CLIC), la mise en oeuvre du Plan régional santé environnement (PRSE), du Plan national d'allocation de quotas de gaz à effet de serre et la mise en oeuvre de la Directive cadre «Eau» par les installations classées industrielles.

UNE ACTION DE PRÉVENTION RENFORCÉE FACE AUX RISQUES NATURELS

Depuis le 1er janvier 2011, la DREAL assure le contrôle de la sécurité d'environ 600 ouvrages hydrauliques, pour la région Bretagne et en appui à la région Basse Normandie. En 2011, son action s'est concentrée sur des inspections d'ouvrages, l'instruction et l'examen de documents relatifs à la sécurité des ouvrages, l'élaboration de la doctrine régionale et la mise en place d'outils méthodologiques et l'animation du réseau de correspondants.



Barrage de Guerlédan (22)

Les actions de prévention des risques de submersion marine ont été développées suite à la tempête Xynthia du 28 février 2010 et aux inondations rapides dans le Var en juin 2010. En février 2011, le ministère a lancé un Plan de submersion rapide. Dans ce cadre, l'État a sensibilisé les différents porteurs de projets pour qu'ils déposent des dossiers de labellisation liés aux risques d'inondations et de submersions, cette labellisation étant requise pour être éligible à l'obtention

d'un appui financier de l'État, dans le cadre de la mise en place de programmes d'action de prévention des inondations (PAPI).

Les DDTM, avec l'appui de la DREAL, ont identifié neuf secteurs nécessitant sous 3 ans un plan de prévention des risques littoraux (PPRL). En attendant ces plans précis, et afin d'éviter tout accroissement manifeste de la population dans les zones exposées aux risques de submersion marine, des actions de sensibilisation des élus ont été

menées.

Parallèlement, l'État, la Région et des Conseils Généraux ont confié à l'IGN la réalisation d'un relevé topographique, pour améliorer la connaissance de la topographie des côtes bretonnes.

Enfin, la DREAL Bretagne a participé, en lien avec la DREAL de bassin Loire-Bretagne, à l'évaluation préliminaire des risques d'inondation telle que prévue dans la directive cadre « Inondations ».

LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

En Bretagne, 16 Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été prescrits, 9 sont ou seront approuvés fin 2011. 3 des 7 PPRT restants à approuver sont en phase d'enquête publique. L'année 2011 a avant tout été une année de négociation importante pour faire avancer les PPRT les plus sensibles, comportant notamment des propositions de mesures foncières.

L'année 2011 marque également le démarrage du plan de modernisation

des installations industrielles. Des campagnes d'inspection ont ainsi été menées en prévision des échéances réglementaires de 2012 (bacs de stockage de liquides inflammables, rétention de gros stockage, par exemple). L'Inspection des installations classées s'est aussi attachée à sensibiliser les industriels.

En ce qui concerne le Plan anti endommagement des canalisations de transport de produits dangereux, un guichet unique a été créé en 2011,

pour permettre à terme aux porteurs de projet et aux entreprises de travaux publics d'accéder aux données cartographiées des réseaux enterrés (dont les réseaux sensibles de distribution de gaz). Plusieurs actions de sensibilisation au nouveau dispositif réglementaire ont également été organisées auprès des acteurs professionnels. Dans ce cadre, un colloque régional réunissant l'ensemble des acteurs a ainsi été organisé le 14 avril à Plédran (22) avec la Fédération régionale des travaux publics et GRDF.

LA RÉPONSE DE L'ÉTAT AUX RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ HUMAINE

Le deuxième Plan Régional Santé Environnement 2011-2015, comportant 37 actions, a été signé le 26 août 2011. Dans ce cadre, un partenariat entre les différents services de l'État a été mis en place pour réaliser des prélèvements de produits et des analyses, dans le cadre de la nouvelle réglementation « Reach ».

L'action de réduction des substances dangereuses dans l'eau, initiée en 2009, s'est poursuivie et s'est étendue à 160 établissements.

En 2011, outre la mise en oeuvre du programme pluriannuel d'inspection et des inspections réactives suite à plainte, différentes inspections parti-

culières ont été réalisées, notamment à la suite d'accidents récurrents. Une action de contrôle coordonnée et inopinée de 11 installations de compostage à la suite d'accidents récurrents a ainsi

conduit à 7 propositions de mises en demeure. Une action de contrôle portant sur les épandages d'ICPE industrielles pour s'assurer du respect des quantités d'azote et de phosphore épandues et du périmètre d'épandage, a également conduit à 7 propositions de mises en demeure et à un procès-verbal. Enfin, le

contrôle systématique des installations ayant des transformateurs avec PCB, a donné lieu à 7 propositions de mises en demeure et à 7 procès-verbaux.



La DREAL contrôle les installations de compostage

FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Dans l'académie de Rennes, l'accompagnement éducatif est un dispositif prioritaire qui mobilise des moyens humains et financiers importants : 109 474 heures dédiées, 41 706 agents mobilisés, 195 000 € alloués. Des partenariats ont aussi été conclus avec des associations ou des collectivités territoriales, dans le domaine culturel ou pour organiser des accueils décentrés des élèves.

Dans le second degré, plus de 41 706 élèves ont profité de ce dispositif périscolaire facultatif en 2010-2011, y compris les élèves des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et

des SEGPA. Ce chiffre reste stable par rapport aux deux années précédentes. Comme les années précédentes, l'aide aux leçons et aux devoirs demeure la principale activité mise en œuvre et plébiscitée par les familles (57 % des heures consommées dans le public), suivie par les activités artistiques et culturelles (27 %), les activités sportives (12 %) et le renforcement de l'apprentissage de l'anglais oral (5 %). Plus de 2 686 personnels de l'Éducation nationale et intervenants extérieurs ont assuré l'encadrement et l'animation de ces activités dans les collèges publics. L'impact a été positif sur les élèves volontaires pris en charge en petit

groupe, tant en termes de comportement que de résultats scolaires.

Dans le premier degré, la mise en place de l'accompagnement éducatif a été plus difficile, tant du fait de contraintes de coordination avec les dispositifs existants que du phénomène de ruralité, qui demeure prégnant en Bretagne. 1 584 élèves ont bénéficié du dispositif mis en place dans les 51 écoles volontaires. L'aide aux devoirs et aux leçons demeure l'activité mise principalement en œuvre (64,5 % des heures consommées), suivie par les activités culturelles (20 %) et les activités sportives (16 %).

LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

En 2010, 15 cordées ont été labellisées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, soit une progression de 60 % par rapport au premier appel à projet de 2009. 36 lycées, 25 collèges et 26 établissements d'enseignement supérieur se sont mobilisés au profit de 1 975 élèves et étudiants.

Ce dispositif ouvre aux élèves et étudiants des perspectives de parcours de réussite plus ambitieux vers l'enseignement supérieur tout en valorisant les établissements par des taux de poursuites d'études visibles de leurs bacheliers. Diverses actions sont offertes : le tutorat des élèves par des étudiants ou élèves officiers, a par exemple été

mis en œuvre par 13 cordées en complément avec d'autres actions : sorties et ateliers culturels ou scientifiques, stages et visites dans des établissements d'enseignement supérieur ou des entreprises, conférences, travail sur l'orientation. 9 cordées se sont appuyées sur des partenaires extérieurs (associations, entreprises).

LES INTERNATS D'EXCELLENCE ET LES PLACES LABELLISÉES

L'académie compte 87 établissements publics avec internat dont 13 collèges qui accueillent 11 425 élèves internes, pour un taux moyen d'occupation des internats de 83 %. Les demandes des familles concernent essentiellement les internats en lycées urbains, particulièrement sur Rennes, alors qu'un grand nombre d'internats

publics sont situés en zone rurale ou urbaine.

En l'absence d'internat d'excellence, l'académie de Rennes a développé depuis plusieurs années le nombre de places labellisées excellence au sein des internats existants au profit d'élèves originaires de quartiers sen-

sibles (73 en 2008/09, 99 en 2009/10, 132 en 2010/11).

Un seuil minimum de 12 places labellisées dans un même établissement a été retenu par le groupe académique de réflexion constitué en 2010, afin de limiter l'éparpillement de l'offre.

L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES PORTEURS DE HANDICAP

Une augmentation sensible du nombre d'élèves scolarisés en milieu ordinaire a été enregistrée à la rentrée 2010 avec 9 200 jeunes, soit 1 695 élèves de plus qu'en 2009. Néanmoins,

dans l'académie, la très grande majorité des demandes de scolarisation en milieu ordinaire d'enfants handicapés est satisfaite, grâce à un renforcement continu du maillage académique à

chaque rentrée scolaire. À la rentrée 2010, l'académie disposait de 158 classes d'intégration scolaire (CLIS) et 98 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

JEUNESSE, SPORT ET COHÉSION SOCIALE

Les notifications d'accompagnement suivent la même courbe que l'augmentation des dossiers instruits par les MDPH (+ 43,5 % dans les Côtes d'Ar-

mor, + 42 % dans le Finistère) et les moyens alloués par l'académie continuent à s'accroître très fortement : ils représentent 1 604 ETPT en 2010.

Malgré ces efforts financiers, le taux de non couverture par un accompagnement variait de 8 à 13,5% selon les départements à la rentrée 2010.

FORMER ET PROTÉGER LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

CONCILIER SPORT ET ÉTUDES OU EMPLOI

Dans le cadre de la convention signée avec la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, une commission académique met en œuvre les directives ministérielles relatives à l'aménagement de la scolarité des athlètes listés haut niveau. Le statut « sportif de haut niveau » attribué à un élève ou un enseignant permet aux athlètes de bénéficier d'aménagements d'horaires, de dispositifs de conservation de notes d'une année sur l'autre dans le cadre

des examens en cursus allongé, d'une prise en compte de leur spécialité dans le cadre d'une option EPS au baccalauréat SHN, d'une priorité d'affection dans les établissements et internats proches des lieux d'entraînement...

Un réseau d'établissements spécialisés dans la prise en compte de ces élèves à besoins particuliers a commencé à se constituer et une convention type devrait être signée au cours de l'année scolaire 2011-2012.

En Bretagne, un tiers des sportifs de haut niveau bretons ont bénéficié d'un suivi individualisé dans le cadre de la mise en œuvre de leur projet socio-professionnel grâce aux partenariats que la DRJSCS a mis en place avec le Rectorat d'une part, et la DIRECCTE d'autre part, notamment pour la mise en place de 16 conventions d'insertion professionnelle dédiées aux sportifs de haut niveau.

ACCOMPAGNER LE MOUVEMENT SPORTIF ET DÉVELOPPER LE SPORT DE PERFORMANCE

Au cours de l'année 2010, 47 conventions d'objectifs et conventions équipes techniques régionales ont été contractualisées avec les ligues et comités régionaux, ce qui a permis d'augmenter le nombre de licenciés mais aussi le nombre d'actions de développement, de formation et d'organisation des stages sportifs.

En mai 2011, un diagnostic territorial approfondi de grande envergure a été lancé pour établir un état des lieux de l'offre et de la demande spor-

tive fédérée en région Bretagne et évaluer l'efficacité des politiques sportives de l'Olympiade 2008-2012. Ce diagnostic constituera un outil d'aide à la décision et servira de référentiel pour élaborer un projet partagé pour l'Olympiade à venir avec les représentants du mouvement sportif et les collectivités territoriales. Le document final, restitué au mois de mai 2012 servira de document support pour établir les conventions pluriannuelles CNDS avec les ligues sportives.

> CHIFFRES CLEFS

Le sport de haut niveau en Bretagne :

- 713 sportifs inscrits
- 69 structures d'accès au parcours de l'excellence sportive
- 39 structures dédiées au parcours de l'excellence sportive

PROTÉGER LA SANTÉ DES SPORTIFS ET PROMOUVOIR LA SANTÉ PAR LE SPORT

L'État a assuré le suivi, l'accompagnement et le financement des plateaux techniques et centres médico-sportifs de la région chargés de la surveillance médicale des sportifs et notamment du suivi médical réglementaire des sportifs de haut niveau. Des conventions sont ainsi conclues avec les centres paramédicaux dans le cadre du suivi des pôles France espoirs du bassin rennais. Le service de médecine du sport du CHU de Rennes

poursuit la prise en charge des sportifs de haut niveau qui arrêtent la compétition.

La prévention et la lutte contre le dopage mobilisent également les services de l'État, notamment au titre des contrôles et des prélèvements. En 2010, 61 opérations concernant 21 disciplines sportives différentes ont été menées pour le compte de l'Agence française de lutte contre le dopage.

La DRJSCS participe également au financement et au suivi d'une antenne médicale de prévention du dopage, en partenariat avec le CHU. L'antenne exerce son action dans 5 domaines : consultation anonyme et gratuite, relais du numéro vert «Écoute dopage», veille sanitaire, recherche, prévention du dopage et des addictions auprès des jeunes sportifs en filières d'accès au haut niveau.

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET PROTÉGER

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

L'année 2010 a été marquée par le déploiement de la stratégie du « Logement d'abord » qui a pour finalité l'organisation d'un service public de l'hébergement et de l'accès au logement. Les priorités d'action 2010 ont porté sur les axes suivants :

- l'élaboration des plans départementaux d'accueil, d'hébergement et d'insertion et d'une synthèse régionale structurant une programmation plu-

riannuelle et territorialisée de l'offre autour de l'objectif prioritaire d'accès au logement,

- la mise en place des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) dans chaque département pour une meilleure coordination des secteurs de l'urgence et de l'insertion,
- le développement d'une offre adaptée pour faciliter les sorties d'hébergement avec d'une part la création de 60

places supplémentaires de pensions de famille et d'autre part le renforcement de l'accompagnement vers et dans le logement ainsi que du dispositif d'intermédiation locative.

Le financement des actions de prévention et de lutte contre les exclusions a représenté en 2010 un total de 31 millions d'euros.

L'ACTION EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES JEUNES

Les actions en faveur des jeunes visent à favoriser leur intégration dans la vie sociale, professionnelle et associative. Elles s'inscrivent dans le cadre des actions du PASE en faveur de la promotion de l'engagement et du bénévolat.

345 volontaires pour le service civique ont été recrutés en Bretagne en 2011 dont 210 au sein d'une structure d'accueil agréée au niveau régional et 135 par des structures agréées au niveau national.

Dans le cadre du service européen, le programme européen jeunesse en action (PEJA) a pris de l'ampleur et s'est structuré. Il comporte désormais 41 relais d'information, 37 structures d'accueil en service volontaire européen accréditées, 8 structures d'envoi accréditées et 9 relais d'accompagnement en initiatives de groupes de

jeunes. 10 échanges rassemblant 250 jeunes et 40 encadrants ont été menés à bien, ainsi que 45 envois de volontaires, 17 accueils de volontaires et 2 initiatives de groupes de jeunes.

24 candidats ont été primés dans le cadre du dispositif Défis-jeunes, qui permet aux personnes de 18 à 30 ans d'élaborer un projet innovant contribuant à l'insertion professionnelle et à la réalisation d'un défi pour soi ou pour les autres. Les candidats peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'une aide financière comprise entre 2000 et 6000 euros.

23 chantiers de jeunes sont implantés en zone rurale en 2011, la majorité d'entre eux s'intéressant au patrimoine local de la région. La spécificité des chantiers bretons réside dans un accueil de jeunes étrangers de tous les continents enrichissant la vie collec-

tive et ayant un impact sur la dynamique locale.

L'État a également accordé son soutien à la formation de bénévoles associatifs, en apportant une aide financière à 122 associations, pour 459 actions de formations menées soit 15 155 journées de formation. 231 postes du Fonds jeunesse éducation populaire ont aussi été attribués aux associations bretonnes.

> CHIFFRES CLEFS

L'action en faveur des jeunes :

- PEJA : 380 000 €
- Défis et chantiers de jeunes : 15 000 €
- Formation des bénévoles : 284 000 €
- FONJEP : 1,3 M €
- CRIJ info jeunesse : 250 000 €

LA PROTECTION DES PERSONNES FRAGILES

L'État alloue 14 M € aux services mandataires chargés de la protection des majeurs. Par ailleurs, l'activité importante des services d'inspection et de contrôle permet de garantir le

respect des droits des personnes relevant des dispositifs de prévention, d'aide et de protection sociale. Plus largement, l'ensemble des dispositifs de la cohésion sociale (établissements

de prise en charge des personnes, aide à domicile, dispositifs de mise sous tutelle...) participent à la lutte contre la maltraitance et favorisent les pratiques préventives de « bientraitance ».

LA DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER NORD-ATLANTIQUE-MANCHE OUEST

La Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO), créée le 8 avril 2010, est issue de la fusion des directions régionales des affaires maritimes (DRAM) avec les services des phares et balises et de gestion des stocks Polmar-terre des régions de la Bretagne et des Pays de la Loire, et de l'intégration des compétences de la délégation de façade de la direction régionale de l'environnement (DIREN) de la Bre-

tagne. Sa compétence s'étend sur les six départements littoraux des régions Bretagne et Pays de la Loire.

Elle est en charge de la conduite des politiques de l'État en matière de développement durable de la mer, de gestion des ressources marines et de régulation des activités maritimes, ainsi que de la coordination des politiques de régulation des activités exercées en mer et sur le littoral.



LE SUIVI ÉCONOMIQUE DE LA PÊCHE MARITIME ET DE L'AQUACULTURE MARINE

> CHIFFRES CLEFS

La pêche c'est :

- 103 123 tonnes de produits de la mer pêchés
- 287 M € de chiffre d'affaires
- 1 359 navires
- 5 244 marins
- 113 entreprises de mareyage
- 76 entreprises de transformation
- 6829 emplois induits

La marine commerciale c'est :

- 255 navires
- 5 085 marins

La culture marine c'est :

- 1 092 marins

La division pêche et aquaculture de la DIRM NAMO a été mise en place à compter du 1er septembre 2010. Basée à Rennes, elle assure le suivi économique des entreprises ainsi que l'élaboration de la réglementation locale de la pêche et de l'aquaculture marine dans le ressort des régions Bretagne et Pays de la Loire.

Au cours de l'année 2011, la liquidation des dossiers instruits dans le cadre du plan de sauvetage et de restructuration (PSR) initié en 2008 a été achevée. Les 8 M € d'aides versées au titre du PSR pour la région Bretagne ont concerné 34 bénéficiaires et ont permis la modernisation de 48 navires.

L'instruction des dossiers de contrats

bleus s'est également poursuivie, avec l'achèvement et la mise en paiement des dossiers 2008 et 2009, soit 11,5 M € pour Ar Mor Glaz (200 adhérents) et 311 000 € pour le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne (17 adhérents). Le dispositif a été reconduit en 2010, avec la mise en œuvre de mesures nouvelles à partir du second semestre. L'enveloppe pour 2010 s'élève à 13,8 M €, répartis entre 3 structures porteuses : Ar Mor Glaz (9,5 M €), le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne (1,7 M €) et le Fonds pour le développement durable de la pêche – F2DP – (1 M €).

LA SÉCURITÉ DES NAVIRES

Quatre centres de sécurité des navires bretons assurent le suivi de la construction et les visites de mise en service des navires construits dans la région ainsi que les visites périodiques des navires armés en Bretagne, soit un total de 3 974 visites dont :

- 261 dans le cadre du Mémoire de Paris sur le contrôle des navires de commerce de l'État du port,
- 847 pour la sécurité de navires de commerce,
- 2 866 pour la sécurité de navires de pêche.

LA RÉGLEMENTATION ET LE CONTRÔLE DES PÊCHES



175 arrêtés règlementant la pêche maritime dans la région ont été signés en 2010 dont 106 portant approbation des délibérations des organismes professionnels (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins et Comité régional de la conchyliculture). 829 décisions individuelles d'autorisation de pêche (pêche en plongée, délivrance de permis de mise en exploitation de navires de pêche...) ont également été prises.

Le nombre de contrôles au 30 septembre 2011 s'établit à 3 570, dont :

- 334 au débarquement des produits de la pêche,
- 1 938 à terre, tous opérateurs confondus,
- 1 298 en mer sur l'ensemble de la façade atlantique incluant la façade bretonne.

LE SAUVETAGE ET LA SURVEILLANCE MARITIME

Les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) d'Étel et de Corsen assurent les missions de recherche et de sauvetage des personnes en détresse en mer (réception et coordination des opérations sous l'autorité du Préfet maritime de l'Atlantique), la surveillance de la circulation maritime (notamment le dispositif de séparation d'Ouessant), le recueil des informations sur les pollutions maritimes, la surveillance et le contrôle des pêches, et la diffusion des informations de sécurité maritime (avis aux navigateurs et bulletins météorologiques).

Dans la zone de compétence des CROSS bretons, qui s'étend de la baie du Mont-Saint-Michel à la frontière espagnole, 3 234 opérations de recherche et de sauvetage ont été conduites en 2010 (2 745 en 2009), dont 105 évacuations médicales (97 en 2009). Elles ont impliqué 5 498 personnes (4 974 en 2009). Sur l'ensemble de la zone couverte, le bilan est de 77 décédés ou disparus et 189 blessés (respectivement 64 et 239, en 2009).

L'évolution des chiffres est largement liée aux conditions météorologiques globales. Dans la grande majorité des cas, sont concernées les activités de plaisance et de loisirs nautiques (81%). La part des navires de pêche est de 14,15% et celle des navires de commerce de 3,8%.

La surveillance de la navigation commerciale a concerné 50 382 navires ayant transité par le dispositif de séparation du trafic (DST) d'Ouessant, contre 49 884 en 2009, soit une moyenne de 138 navires par jour. 98 navires de commerce, en avarie dans

le DST, ont fait l'objet d'un suivi particulier. Le nombre de contrevenants dans le DST et ses abords reste stable avec, comme en 2009, huit infractions constatées, essentiellement pour non-respect des règles de barre (défaut de veille, non-respect de la règle des responsabilités réciproques des navires). 88 cas de pollution ont été détectés dont la majorité par hydrocarbures. Depuis le 21 février 2011, le CROSS Corsen est centre référent pour la façade Atlantique (jusqu'aux limites de la ZEE française) et traite la totalité des détections de pollution dans cette zone.



Les CROSS du Corsen et d'Étel coordonnent une opération de sauvetage à la personne sur le Cap Finistère

LA SIGNALISATION MARITIME

La DIRM NAMO a assuré la maintenance des 2300 établissements de signalisation maritime, dont une cinquantaine de phares, qui contribuent à la sécurité de la navigation maritime le long des côtes de Bretagne et des Pays de la Loire. Cette maintenance aura notamment représenté, outre les études préalables d'ingénierie et les travaux préparatoires en atelier, quelques 1 500 interventions sur site.

Ce travail a été valorisé auprès du public à l'occasion des journées du patrimoine qui ont accueilli 1 600 visiteurs à la subdivision des phares et balises de Lézardrieux au mois de septembre 2011, contribuant à la promotion du patrimoine de production industrielle dans le domaine maritime et des ouvrages de signalisation maritime.

La création, en coopération avec le Parc naturel marin d'Iroise et la DRAC, d'un Observatoire des phares d'Iroise, et le classement de 11 phares au titre des monuments historiques ont contribué à la valorisation de ce patrimoine pour lequel l'engouement ne se dément pas avec quelques 150 000 visiteurs pour les phares ouverts au public, et la célébration, au mois de juin 2011, du centenaire du phare de la Jument en mer d'Iroise.

Station de contrôle du phare du Créac'h



Le plan interrégional de contrôle des pêches maritimes et de protection du milieu marin Nord Atlantique-Manche Ouest (PIRC)

Il s'agit du premier plan de contrôle interrégional de la DIRM NAMO qui regroupe, de manière intégrée, à la fois les contrôles en mer, au débarquement et à terre, la protection du milieu marin, mais aussi un contrôle précurseur de la pêche de loisir. Cette coordination de l'ensemble des activités de contrôle liées à la mer présente un caractère novateur.

L'objectif du PIRC est tout d'abord de garantir le respect des mesures d'encadrement fixées par la politique commune des pêches (PCP). Il doit également permettre de mettre en œuvre des mesures d'encadrement des pêcheries d'intérêt régional ou national. Enfin, au titre de la protection du milieu marin, il contribue à l'encadrement des activités ayant un impact sur les espèces ou les zones sensibles.

Sur la base du PIRC, chaque administration concourt à l'action de police des pêches dans le cadre normal de ses activités. Le CROSS d'Étel assure la coordination et le contrôle opérationnel des moyens nautiques et aériens de l'État pour les contrôles en mer. Il fournit également un appui au pilotage des contrôles au débarquement.

La DIRM NAMO est coordinateur interrégional à la fois au titre des activités maritimes et au titre de la protection du milieu marin de l'action des différents services de l'État concernés : DIRECTE, DREAL, DDTM, DDPP, douanes, gendarmeries maritime et départementales, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Le Parquet est également associé au travail en la matière.

En 2010, 2 498 contrôles ont été réalisés, dont 1 846 à terre et 612 au débarquement.

CONCERTATION SUR LES ZONES PROPICES AUX ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

À la suite de la lettre ministérielle du 5 mars 2009, 18 réunions de concertation, notamment avec les pêcheurs et les élus, se sont tenues afin de déterminer les zones les plus favorables à l'installation d'éoliennes en mer ainsi que l'ensemble des contraintes à prendre en compte. Ce thème a également fait l'objet de

points à l'ordre du jour de quatre commissions « Mer et Littoral ».

Dans le cadre du premier appel d'offre lancé en juillet 2011, le Ministère a retenu la zone qui se trouve au large de Saint-Brieuc (180 km² pour le développement d'une puissance de 480 à 500 MW).

L'intégration à l'appel d'offres d'un en-

semble de préconisations assorties à l'identification de zones propices au développement de l'éolien permet aujourd'hui de garantir la sécurité des personnes et le maintien des usages.

Un second appel d'offre devrait être lancé au printemps 2012. Il devrait concerner la zone située au large de Saint-Malo.



Eolien offshore

LA DIRECTIVE-CADRE "STRATÉGIE POUR LE MILIEU MARIN"

L'année 2011 a vu l'adoption des textes permettant la mise en œuvre de la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" visant le bon état écologique du milieu marin européen d'ici 2020, qui constitue le pilier environnemental d'une politique maritime européenne intégrée. En effet, alors que les espaces maritimes et littoraux sont à la fois interdépendants et fortement sollicités par des activités de plus en plus diverses, la nécessité d'une politique maritime intégrée mettant en

cohérence de l'ensemble des politiques et programmes sectoriels se fait sentir.

En France, la stratégie nationale pour la mer et les littoraux doit être déclinée dans des documents stratégiques de façade, dont les chapitres environnementaux se mettent d'ores et déjà en place. L'État pilote la mise en place des plans d'action pour le milieu marin, en étroite association avec l'ensemble des partenaires impliqués.

L'année 2012 verra l'adoption de l'évaluation initiale et la définition des objectifs environnementaux. En 2014 et 2016 seront mis en place respectivement un programme de surveillance qui visera à améliorer la connaissance et à suivre l'évolution du milieu, et un programme de mesures qui mettra en action les moyens d'atteinte des objectifs. Chacune de ces parties doit être révisée tous les 6 ans, afin de tenir compte de l'amélioration des connaissances et des évolutions du milieu.

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE LA PJJ

La délinquance est stable dans la région, avec une concentration dans des zones urbaines les plus conséquentes de Rennes et Brest. En revanche, l'activité générale des services de la Protection judiciaire de la jeunesse connaît une baisse de son acti-

vité tendancielle : 2 500 jeunes ont été suivis en 2010, contre 2 900 en 2009. Les éléments sur l'année 2011 ne viennent pas modifier sensiblement cette tendance, liée à l'évolution des périmètres de compétence de la PJJ.

L'activité réalisée en investigation, mesure d'aide à la décision du magistrat avant une décision de fond (tant au civil qu'au pénal), a fait l'objet d'une évolution positive.

L'ÉVOLUTION DES PÉRIMÈTRES DE LA PJJ

Suite à la mise en œuvre progressive du programme stratégique national 2008-2011, les services de l'État dédiés à la protection judiciaire de la jeunesse ont été réaménagés, à la fois dans leur périmètre géographique et dans leur périmètre de compétence.

ressort des 4 cours d'appel d'Angers, Caen, Rennes et Poitiers. En Bretagne, 2 directions territoriales couvrent d'une part les départements de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, d'autre part ceux du Finistère et du Morbihan.

La direction interrégionale grand Ouest de la PJJ (DIRGO) couvre les régions de la Bretagne, des Pays de la Loire et de la Basse-Normandie et le

L'action de la PJJ s'est recentrée sur la prise en charge des mineurs ayant commis des actes de délinquance et qui lui sont confiés au pénal. Les mi-

neurs pris en charge au civil relevant désormais de la responsabilité du Conseil général, en vertu du principe de subsidiarité, la PJJ n'intervient plus qu'au titre des investigations. Ce recentrage des missions de la PJJ s'est traduit par une évolution du nombre et de la taille des établissements d'accueil, ainsi que par un travail de convergence des moyens entre gestion publique et gestion associative.

L'ÉVOLUTION QUALITATIVE DE L'ACCUEIL DES MINEURS

La DIRGO a mis en place une véritable politique de diversification des réponses éducatives en matière de placement judiciaire, allant de l'accueil en famille relais au CEF. Malgré les contraintes financières, la capacité d'accueil a augmenté dans les 5 dernières années : de 217 places en 2009 à 239 actuellement. Cette démarche de diversification a conduit à la mise en place d'un dispositif expérimental de placement intégré à partir de l'établissement éducatif de Lorient : chaque jeune peut ainsi y bénéficier d'une palette de réponses éducatives différenciées.

La loi du 10 août 2011 assouplissant les conditions de placement en centre éducatif fermé, un projet de construction d'un second CEF sur la commune de Pluguffan (29) est actuellement en cours d'élaboration. Ce centre, qui devrait voir le jour à l'horizon 2014-2015, permettrait le maintien des emplois éducatifs existants.



> CHIFFRES CLEFS

La PJJ en Bretagne :

- capacité de placement : 88 places
- 24 places en hébergement classique
- 8 places en CER
- 12 places en CEF
- 4 places en hébergement diversifié
- 2 500 jeunes suivis

Depuis 2007, le CEF de Gévezé (35) accueille pour 6 mois 12 jeunes de 14 à 17 ans, sur décision de l'autorité judiciaire.

DROITS DES FEMMES ET ÉGALITÉ

La délégation aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) est chargée de mettre en œuvre, en partenariat avec toutes les composantes de la société, la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale ainsi que la promotion des droits des femmes, la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Un plan régional stratégique triennal de l'État pour l'égalité entre les femmes et les hommes est en cours d'élaboration, afin de mieux intégrer le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques publiques et de proposer des actions spécifiques pour corriger les inégalités ou prendre en compte des besoins spécifiques identifiés.

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

L'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes fait l'objet d'un partenariat étroit entre la DRDFE, le Rectorat, la DIRECCTE, le service public de l'emploi, les maisons de l'emploi, les missions locales et les collectivités territoriales.

Le développement de la mixité professionnelle est encouragé par l'attribution des prix de la vocation scientifique et technique des filles (62 prix de 1 000 € attribués au niveau régional en 2011, dont 35 financés par l'État) mais aussi par l'opération « 100 femmes/100 métiers » menée du 16 au 30 novembre 2011 en Bretagne, qui regroupe plus de 230 partenaires et donne lieu à 110 actions sur l'ensemble du territoire breton.

Les entreprises ont aussi été sensibilisées à la problématique de l'égalité professionnelle, ce qui a abouti à la signature, avec 8 entreprises bretonnes, de contrats pour la mixité des emplois et de contrats d'égalité visant à favoriser la diversification des emplois occupés par les femmes et leur promotion dans l'entreprise. Ces actions de sensibilisation s'appuient notamment sur des travaux d'enquête et d'étude menés sur les pratiques des entreprises bretonnes en matière de négociation collective concernant l'égalité profession-

nelle, mais aussi sur les aspirations professionnelles des salariées femmes et hommes. Un accord cadre avec la CCIR sur l'égalité professionnelle a par ailleurs été renouvelé fin 2011.

Une meilleure articulation des temps de vie est par ailleurs favorisée par le financement des modes innovants de garde d'enfants.



Une information et des outils dédiés à la situation de l'emploi des femmes ont été mis à disposition des maisons de l'emploi et des équipes des SPEL : plateforme égalité professionnelle, données actualisées sur l'emploi des femmes, guide sur l'égalité professionnelle. De plus, ont été développés une offre de services d'accompagnement

des SPEL, un plan d'action « femmes et bâtiment », ainsi qu'une mutualisation et une analyse des pratiques en faveur de la diversification des choix professionnels. Un soutien spécifique a été apporté aux bureaux d'accompagnement individualisé vers l'emploi (BAIE) et aux centres d'information sur les droits des femmes et des familles.

Une action forte a enfin été menée pour promouvoir l'entrepreneuriat par les femmes, accompagner les femmes qui œuvrent pour le développement de l'économie régionale et favoriser la rencontre entre les réseaux de femmes entrepreneures et les partenaires institutionnels de la création d'entreprises. En lien avec Bretagne active, un soutien a ainsi été apporté à la création de plus 200 entreprises avec le Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF), mais aussi à des initiatives telles le Cercle des créatrices. La Journée des femmes entrepreneures, menée en partenariat avec le Conseil régional, la Caisse des Dépôts et les associations signataires du plan d'action régional des modules de sensibilisation à la création d'entreprises s'est soldée par la remise de 3 prix récompensant le partenariat de 3 entreprises avec l'association Entreprendre ensemble.

PROTECTION DES POPULATIONS, DROITS DES FEMMES ET ÉGALITÉ

L'ÉGALITÉ EN DROITS ET EN DIGNITÉ

L'État contribue au financement des associations chargées de promouvoir les droits des femmes et notamment au fonctionnement des 4 centres d'information sur les droits des femmes et des familles, afin de fournir aux femmes des informations gratuites et anonymes sur leurs droits et proposer une réponse globale à leurs problèmes. Des crédits spécifiques sont par ailleurs alloués pour des actions en faveur des femmes dans les quartiers sensibles.

L'État en région applique le plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2011-2013, soutient et finance l'action des associations qui accueillent et prennent en charge les femmes victimes de violences au sein des services d'aide présents dans chaque département. Des commissions spécialisées de lutte contre les violences faites aux femmes présidées par les Préfets de département assurent le suivi et la mise en œuvre de ce plan interministériel. Au niveau régional, un travail de recueil de données

statistiques harmonisées s'étend progressivement sur les départements. Après l'Ille-et-Vilaine et le Finistère, le Morbihan a mis en place ce dispositif qui sera effectif en Côtes d'Armor début 2012. Ces données quantitatives et qualitatives permettent de mieux connaître et adapter les mesures d'accompagnement des victimes, elles permettent aussi d'éclairer les conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance et de sensibiliser l'ensemble des professionnels.

Femmes d'ici et d'ailleurs, actrices à part entières !

La DRDFE, en partenariat avec les services de l'État régionaux et départementaux et la Maison Internationale de Rennes, a organisé du 23 au 28 juin 2011, dans le cadre du Plan régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI), 4 séminaires dans chaque département breton sur l'accès aux responsabilités des femmes d'origine étrangère en Bretagne. Cette action traduit la mobilisation des pouvoirs publics contre la double discrimination à laquelle sont confrontées un certain nombre de femmes immigrées et issues de l'immigration du fait de leur sexe et de leur origine réelle ou supposée.

Ces quatre séminaires, qui ont réuni près de 300 participants, avaient pour objectifs de rendre visible la contribution des femmes à la vie locale et amener une lecture positive des parcours migratoire des femmes, d'agir sur les représentations et lutter contre les stéréotypes, mais aussi de favoriser la constitution de réseaux d'entraide entre les femmes.

Le travail doit être poursuivi par la construction d'un plan d'action global à mettre en œuvre sur la durée du PRIPI à partir des pistes relevées lors des séminaires pour enrichir l'ensemble des politiques publiques des problématiques spécifiques liées aux femmes issues de l'immigration.



> CHIFFRES CLEFS

- Crédits d'intervention de la DRDFE : 647 000 €
- Actions en faveur de l'accès des femmes à l'emploi : 1,08 M €
- Financement des modes de garde innovants : 160 000 €

LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

UNE NOUVELLE ARCHITECTURE STRATÉGIQUE

En application de la loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire du 21 juillet 2009, le projet régional de santé (PRS) intègre les anciens schémas directeurs relatifs à la santé dans un document de cadrage régional plus global. Le PRS se décline ainsi à trois niveaux :

1. le plan stratégique régional de santé (PSRS) fixe les priorités de santé et les objectifs stratégiques pour la région : la prévention des atteintes prématurées à la santé et à la qualité de vie, l'accompagnement du handicap, de la perte d'autonomie et du vieillissement, l'accès aux soins sur tout le territoire.

2. 3 Schémas régionaux d'organisation développent les grandes orientations du PSRS en matière d'organisation des soins, d'organisation médico-sociale et de prévention.

3. Différents programmes territoriaux de santé déclinent de façon opérationnelle ces schémas. C'est le cas notamment du programme régional de gestion du risque (PRGR), du programme régional et interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), des programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS), du programme relatif au développement de la télémédecine.

Ces programmes territoriaux peuvent donner lieu à des contrats locaux de santé (CLS), passés notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. Le CLS est également une opportunité pour permettre une meilleure articulation avec les politiques publiques pilotées par l'État et par les collectivités, telles que la politique de la ville.



Les contrats locaux de santé

Le premier contrat local de santé breton a été signé entre l'ARS et le Pays de Vitré-Porte de Bretagne le 24 octobre 2010, pour la période 2011-2013.

En matière d'offre de soins, il s'agit de développer l'offre de soins de premiers recours en facilitant la structuration des pôles de santé et des maisons de santé pluri-professionnelle sur le territoire du Pays, et de conforter la permanence des soins.

En matière de prévention, un dispositif d'animation territoriale devra être bâti, avec pour priorité la prévention du suicide, des conduites addictives et des violences intra-familiales.

Une action plus spécifique sur la santé au travail sera conduite en direction des personnes en situation de précarité professionnelle.

D'autres projets sont en cours d'élaboration avec le Pays de Centre Ouest Bretagne, Belle Île, Morlaix Communauté et la Communauté de communes du Pays de Pontivy. Les contractualisations sont prévues à la fin de l'année 2011 et en 2012.

LES 8 TERRITOIRES DE SANTÉ BRETONS



LA DÉMOCRATIE SANITAIRE

Le Projet Régional de Santé breton a été construit de manière participative, en laissant toute sa place à la démocratie sanitaire, que ce soit dans les instances professionnelles de concertation, dans le cadre de la

Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) ou bien des 8 nouvelles conférences de territoire mises en place en Bretagne.

Afin de développer davantage la dé-

mocratie sanitaire en Bretagne, un premier débat public a été organisé par la CRSA à Roscoff le 27 juin sur le thème de la recherche clinique. D'autres débats sont prévus dans les quatre départements bretons en 2012.

LE DOMAINE MÉDICO-SOCIAL

LE PROGRAMME INTERDÉPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT DES HANDICAPÉS ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE 2010-2013

Le PRIAC identifie les priorités de financement pour les créations, extensions et transformations de structures financées par l'Assurance Maladie et l'État. Actualisé tous les ans, le PRIAC a, en 2011, pour objectif d'identifier les conditions d'une ac-

tualisation a minima dans le contexte, d'une part, des modifications intervenues dans le processus d'allocation budgétaire, qui impose une stricte adéquation entre les montants de dépenses notifiés aux établissements et les décaissements par les caisses d'as-

surance-maladie, et d'autre part, de transition vers la mise en œuvre des PRS et schémas dont le PRIAC constituera un des programmes obligatoires.

Le PRIAC de Bretagne a été validé par la CNSA au mois de juillet 2011.

LE SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

En 2011, les établissements et services liés aux personnes âgées ont bénéficié d'une enveloppe budgétaire égale à 560 millions d'euros, soit 4% de plus par rapport à 2010, ce qui a permis de porter le nombre de places en EHPAD à 446 places en hébergement permanent et 48 places en hébergement temporaire.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la programmation 2011 du plan Alzheimer a permis de concrétiser plusieurs projets : 36 pôles d'activités et de soins adaptés (PASA), 3 unités d'hébergement renforcées (UHR) sanitaires et 5 UHR médico-sociales, 2 maisons

pour l'autonomie et l'intégration des malades d'alzheimer (MAIA) à Pontivy et à Morlaix, 9 équipes de SSIAD Alzheimer (90 places), 4 plateformes de répit, des aides financières pour développer la formation des aidants, et la création d'une unité cognitivo-comportementale (UCC).

Pour les personnes handicapées, le montant de l'enveloppe 2011, financé par l'Assurance maladie s'est élevé à 386 millions d'euros, soit une augmentation de 1,45 % par rapport à 2010. Cette enveloppe a permis de créer 132 places de foyer d'accueil médicalisé (FAM) en 2011, 47 places de services

d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), 4 places en institut médico-éducatif (IME), 4 places d'instituts éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques (ITEP), 35 places de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). L'ARS s'attache aussi à développer des places dans les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et à financer des groupes d'entraide mutuelle (GEM).

Enfin, pour les publics en difficulté, ont été mis en place 15 Lits halte soins santé (LHSS) et 4 Appartements de coordination thérapeutique pour personnes sortant de prison (ACT).

LES MAISONS POUR L'AUTONOMIE ET L'INTÉGRATION DES MALADES D'ALZHEIMER (MAIA)

Dans le cadre du plan Alzheimer 2008/2012, l'État crée et finance deux premières MAIA à Morlaix et à Pontivy. Une convention a été signée le lundi 16 juin 2011 entre les structures porteuses de ces projets et l'ARS. Ce dispositif de coordination a pour objectif de trouver la réponse la plus

adaptée en termes de services, de soins et d'accompagnement pour les personnes âgées dépendantes et celles souffrant de la maladie d'Alzheimer, et plus largement pour toutes les personnes âgées en perte d'autonomie. A ce titre, les MAIA facilitent les démarches auprès des établissements

et services pour personnes âgées dépendantes en simplifiant les parcours, en réduisant les doublons en matière d'évaluation des besoins, en évitant les ruptures de continuité dans les interventions, et en accompagnant les familles.

LE DOMAINE SANITAIRE

L'OFFRE HOSPITALIÈRE

Le retour à l'équilibre des établissements de santé de la région constitue un objectif de l'ARS, qui, en 2011, a assuré un suivi particulier pour 12 des 17 contrats individuels de retour à l'équilibre financier signés en 2008, en raison de la fragilité de la situation financière des établissements concernés. Des avenants aux contrats pluriannuels d'objectifs et de

moyens (CPOM) ont été signés pour la tranche 2011-2013. Des mesures de redressement de la situation financière ont également été établies.

Par ailleurs, encourageant la coopération hospitalière, en partenariat avec la fédération hospitalière de France, l'ARS a présenté le 5 septembre 2011 un projet de contrat territorial visant

à dépasser la logique individuelle des CPOM liés à un établissement en créant une dynamique collective. L'ARS a ainsi signé avec l'Agence nationale d'appui à la performance, une convention innovante pour promouvoir et mettre en œuvre des coopérations destinées à structurer l'offre de soins territoriale.

L'AMBULATOIRE

Pour assurer la permanence des soins ambulatoires (PDSA), un schéma régional a été élaboré afin d'offrir à tous les patients, durant les heures de fermeture des cabinets médicaux, une réponse adaptée à une demande de soins non programmés ne nécessitant pas de moyens lourds d'intervention. Ce schéma cible s'articule selon trois axes : consolider l'organisation de la permanence des soins en médecine ambulatoire, conforter le dispositif de régulation, clef de voûte du système, et rendre le système lisible pour les acteurs institutionnels et les usagers.

En 2011, un cahier des charges visant à redéfinir la sectorisation en cohérence avec les territoires de 1er recours, à organiser un dispositif efficient de la PDSA et à déterminer les modalités de rémunération dans la limite de l'enveloppe régionale a été élaboré dans le cadre d'une concertation importante avec les différents acteurs concernés : l'Association départementale pour l'organisation de la permanence des soins, l'Ordre des médecins, SOS, les chefs des services Urgences, MMG, les préfetures. Ce cahier des charges doit être arrêté en fin d'année pour entrer en vigueur début 2012.

> Définition

La loi HPST définit la permanence des soins ambulatoires comme une mission de service public assurée par les médecins sur la base du volontariat dans le cadre de leur activité libérale, en collaboration avec les établissements de santé.

LA PLATE-FORME D'APPUI AUX PROFESSIONNELS EN SANTÉ (PAPS)

Le 1er juillet 2011, a été mise en place la Plate-forme Internet d'Appui aux Professionnels en Santé (PAPS). Son objectif est d'informer et de faciliter l'orientation des professionnels de santé, en exercice ou en formation, sur les services proposés par les différents acteurs en région et de les accompagner aux différents moments clés de leur carrière. Elle est accessible à l'adresse www.bretagne.paps.sante.fr.

Portée par l'ARS Bretagne, la réalisation de ce site Internet repose sur un partenariat entre les différents acteurs en santé : caisses d'assurance maladie, ordres professionnels, unions régionales des professionnels de santé, facultés et écoles de formations, préfetures, collectivités territoriales.

Le premier bilan sur l'utilité de la PAPS est positif.



> CHIFFRES CLEFS

L'offre de soins en Bretagne :

- 161 structures de soins
- 2 centres hospitaliers universitaires
- 6 centres hospitaliers de référence
- 15 centres hospitaliers de proximité
- 21 hôpitaux locaux

LA SANTÉ PUBLIQUE

LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Les programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP) mis en œuvre par des équipes multi professionnelles et interdisciplinaires dans le cadre hospitalier ou ambulatoire s'inscrivent dans une double finalité : l'amélioration de la santé du patient, de sa qualité de vie et de celle de ses proches ; et la réduction des coûts des dépenses.

Depuis le 1er janvier 2011 une procédure d'autorisation est obligatoire

pour l'ensemble des programmes mis en œuvre sur la région ; au total, 219 dossiers ont été instruits à ce jour, 206 autorisations ont été délivrées. Une réflexion sur une meilleure répartition de l'enveloppe budgétaire disponible entre les différents territoires de santé a été menée au sein de l'ARS.

Dans le cadre de la lutte contre les addictions, l'ARS a financé et a co-organisé les 17 et 18 novembre 2011

un colloque à dimension nationale sur les nouveaux phénomènes de fêtes urbaines et les risques sanitaires qui y sont associés. En partenariat avec le Conseil régional, a été lancée une évaluation du dispositif d'animation territoriale de santé en place dans 8 Pays et une ville, afin de permettre une meilleure articulation avec les territoires de santé, les CLS, les ateliers santé-ville, les maisons de santé pluridisciplinaires.

LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Après la mise en place du numéro unique régional de signalements des signaux et alertes sanitaires et l'organisation régionale du traitement de ces signalements, la Cellule de l'Institut de veille sanitaire en région Bretagne (Cire Ouest) et ARS ont orga-

nisé, le 15 novembre 2011, la première Journée régionale de veille sanitaire en Bretagne : « Partager les expériences, renforcer les partenariats ». Les objectifs de cette première rencontre régionale étaient de partager les pratiques de la veille sanitaire en Bre-

tagne, de renforcer la collaboration et la complémentarité entre les acteurs concernés, de montrer la diversité et la richesse des domaines abordés. Cet événement marque une avancée importante dans la coopération en matière de veille sanitaire.

Au-delà de l'action d'inspection et de contrôle de l'activité pharmaceutique qui lui est dévolue, l'ARS a également été mobilisée en 2011 d'une part sur l'enquête nationale lancée au printemps 2011 pour évaluer la capacité des pharmacies d'officine à assumer les missions nouvelles qui leur sont dévolues par la loi HPST et d'autre part, sur l'enquête d'octobre 2011 du Ministère chargé de la santé concernant les conditions de réalisation des

préparations pharmaceutiques dites « magistrales » dans les pharmacies d'officine.

Par ailleurs, les services de l'État ont été très engagés en 2011 dans l'actualisation des plans « Iode » départementaux, décidée suite à l'accident de Fukushima.

L'État a également mené de nombreux exercices de sécurité et de défense sanitaires pour tester et améliorer les

circuits d'alerte et la réactivité des services sur différents types de scénarios : plans particuliers d'intervention de 2 sites SEVESO au port de commerce de Brest, sauvetage d'un aéronef en détresse, submersion marine à Dol de Bretagne, plan de secours spécialisé de la base aéronautique navale de Lanvéoc-Poulmic, navire en difficulté au large de Roscoff...

La Bretagne, région pilote du Plan « Bien vieillir »

Afin de promouvoir la santé par le sport auprès des personnes âgées, ont été créés en Bretagne :

- un certificat de spécialisation animation et nutrition de l'autonomie de la personne via une formation théorique au CREPS de Dinard et une formation pratique en établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD),
- 40 emplois d'éducateurs pour professionnaliser et généraliser des actions physiques et sportives en EHPAD, via l'appui de groupements d'employeurs,
- une formation des professionnels de santé à la demande d'UNIFAF,
- un parcours « activités, santé, seniors » (PASS) dans un EHPAD du Morbihan, qui a été inauguré par Mme la Ministre des solidarités et de la cohésion sociale. Cet équipement a vocation à être reproduit et généralisé dans les EHPAD de Bretagne.

Une évaluation de la promotion des activités physiques en EHPAD est en cours par L'Observatoire régional de la santé, la Bretagne étant région pilote dans ce domaine.

Par ailleurs, les 3ème Olympiades inter maisons de retraite de juin 2011 ont regroupé 260 résidents représentant 26 EHPAD.

LES ACTIONS DE PROTECTION DE LA SANTÉ DE LA POPULATION CONTRE LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Programme Régional Santé Environnement Bretagne 2011/2015 (PRSE2) copiloté par le Préfet de région, le Président du Conseil régional et le Directeur régional de ARS a été finalisé en 2011. Construit autour de 12 objectifs prioritaires et d'une trentaine d'actions, le PRSE traduit l'affirmation du lien croissant entre environnement et santé. Seize projets, portés par des associations, des collectivités ou des mutuelles, recevront

cette année un soutien financier dans le cadre du PRSE pour faciliter leur mise en œuvre.

L'ARS a également participé à la préparation et à la mise en œuvre du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes et notamment au dispositif d'information sur les risques liés aux gaz de décomposition des algues. Au cours de l'été 2011, l'ARS a été sollicitée pour participer à la gestion des

événements particuliers liés à la mortalité des sangliers dans l'estuaire du Gouessant (22). Elle a alors été chargée de collecter et relayer les éléments permettant de caractériser les risques sanitaires liés à l'exposition des populations aux algues vertes. Suite à la publication des études de l'ANSES et de l'Ineris, elle étudie des mesures de sécurisation, en liaison avec les préfetures des Côtes-d'Armor et du Finistère.

ACCOMPAGNER LES RESTRUCTURATIONS DE LA DÉFENSE

L'IMPACT ÉCONOMIQUE DES RESTRUCTURATIONS

L'année 2011 marque la mi-parcours de la mise en œuvre des mesures consécutives à la nouvelle définition du contrat opérationnel des armées issue du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 et de la Révision générale des politiques publiques. Dans ce cadre, l'effectif de la base aéronavale de Lann-Bihoué a été renforcé d'environ 500 personnes ; 4 nouveaux bâtiments doivent être construits sur Bruz ; en juillet 2011,

l'antenne lavalloise de l'École des transmissions a rejoint Cesson-Sévigné et la 785^{ème} Compagnie de guerre électronique, Saint-Jacques de la Lande. Une nouvelle base de défense a été créée à Coëtquidan-Vannes, ce qui permet de mutualiser les fonctions support des unités opérationnelles des 3 bases de défense de Bretagne. Au titre des mutualisations, le Centre d'administration ministériel des indemnités de déplacement (CA-

MID) a également été créé à Brest en 2010 et augmente régulièrement son activité interarmes.

Même si la région Bretagne est relativement peu touchée par les mesures décidées en 2008, les restructurations du ministère de la Défense concernent plusieurs centaines de personnels civils sur la région, principalement sur les bassins rennais, brestois et lorientais.

LES PLANS LOCAUX DE REDYNAMISATION ET LE SOUTIEN AUX RECONVERSIONS

Pour accompagner les impacts économiques de ces mesures sur le département de l'Ille et Vilaine, le gouvernement a décidé la mise en place d'un plan local de redynamisation doté d'une enveloppe de 1,5 M €. Le plan local de redynamisation du Finistère s'est vu allouer une enveloppe de 4 M €.

Le plan local de redynamisation de l'Ille et Vilaine a été adopté par la Région Bretagne, le Conseil général, Rennes Métropole, Fougères communauté et l'État le 12 octobre 2011. Il soutient des actions en faveur du maintien et de la création d'emplois sur le territoire, notamment à travers

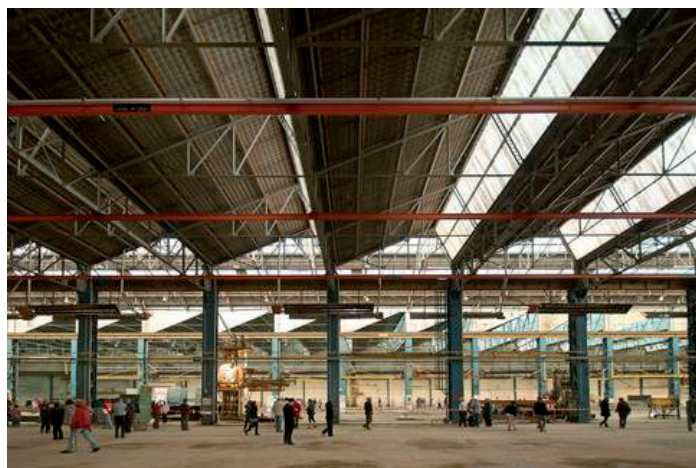
le développement de certains domaines d'excellence du département (électronique, agroalimentaire, biotechnologies).

Le plan local de redynamisation du Finistère est actuellement en cours d'élaboration, en concertation avec les collectivités locales et les chambres consulaires. Il devrait être en place au cours du 1^{er} trimestre 2012.

L'accompagnement des restructurations antérieures (Livre blanc 1994) continue sur Brest avec la reconversion du Plateau des Capucins. Après les opérations de dépollution pyrotechnique menées par la Marine Nationale à l'été 2009, une première

tranche de cette emprise a été cédée à la Ville de Brest le 25 janvier 2011. La seconde sera cédée fin 2011, concomitamment à l'achèvement des travaux de sécurisation de la base navale. Les premiers travaux de construction des espaces publics et du programme de 560 logements démarreront début 2012 et ceux permettant la création d'un lieu d'échanges internationaux, culturels et scientifiques dans la zone « ateliers » commenceront au 3^{ème} trimestre 2012.

Cette reconversion mobilise plus de 20 M € de financements publics dont 4 M € de fonds européens (FEDER) et 4,5 M € du fonds de restructurations de défense (FRED).



Porte ouverte aux Capucins

L'ACTIVITÉ DES SERVICES PÉNITENTIAIRES

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ PÉNITENTIAIRE

Les centres pénitentiaires de Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Brest, Vannes et Lorient ont pris en charge 2 266 personnes en 2011. L'augmentation de 19% du nombre des personnes prises en charge en milieu fermé entre 2010 et 2011 est notamment liée à la mise en service du

centre pénitentiaire pour hommes de Vezin-le-Coquet en Ille-et-Vilaine, dont l'activité depuis son ouverture en mars 2010, a plus que compensé la fermeture du centre Jacques Cartier de Rennes. Les extraits de jugement mis à exécution ont également fortement augmenté, avec une influence directe

sur le nombre de personnes placées en détention.

La population féminine incarcérée en Bretagne reste importante du fait de l'existence du centre pénitentiaire des femmes de Rennes. Elle est en progression de 4% par rapport à 2010.

LE DÉVELOPPEMENT DES AMÉNAGEMENTS DE PEINE

Le développement des aménagements de peines et des alternatives à la prison constitue un axe fort de la politique pénitentiaire. Le taux d'aménagement des peines sur la population pénale condamnée est ainsi passé de 21% en 2010 à 22 % en 2011, notam-

ment grâce au développement du recours au placement sous surveillance électronique (269 mesures en 2011, soit 41% de plus qu'en 2010).

La prise en charge en milieu ouvert, assurée par les 4 services pénitenti-

aires d'insertion et de probation de la région est en constante progression : 9 098 mesures de prise en charge ont été prises en Bretagne en 2011, dont les deux tiers pour des sursis avec mise à l'épreuve.

La labellisation du processus d'accueil des arrivants dans les établissements pénitentiaires

Dans le cadre de la mise en place des règles pénitentiaires européennes, une démarche de labellisation des établissements pénitentiaires a été initiée depuis 2007.

En 2011, le centre pénitentiaire de Lorient, les maisons d'arrêt de Brest, Vannes et Saint-Brieuc, ainsi que le centre pénitentiaire des femmes de Rennes ont vu leur labellisation renouvelée en 2011.

Le centre pénitentiaire de Vezin a été labellisé pour la première fois en 2011, grâce aux mesures d'amélioration de la prise en charge des personnes dès l'écrou. Concrètement, les personnes détenues bénéficient d'un accès au téléphone, d'un meilleur traitement de leurs requêtes, d'une prise en charge individualisée et d'un régime différencié de détention qui prend en compte les mérites et les besoins de chacun. Par ailleurs, la labellisation implique la séparation des détenus et des prévenus.

> CHIFFRES CLEFS

L'activité pénitentiaire en Bretagne en 2011 :

- 7 établissements pénitentiaires
- 4 services pénitentiaires d'insertion et de probation
- 985 ETPT
- 2266 personnes écrouées
 - 1726 condamnés
 - 540 prévenus
 - 255 femmes
 - 9 mineurs
- 324 aménagements de peine pour les condamnés
- 9 098 mesures de prise en charge en milieu ouvert



Le centre pénitentiaire de Vezin-le-Coquet (35) a ouvert ses portes le 28 mars 2011

AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL

L'ACTION DES SERVICES EN FAVEUR D'UN USAGE DURABLE ET RESPONSABLE DE LA ROUTE

La DREAL concourt à la politique nationale des transports au travers du développement des infrastructures pour favoriser la compétitivité du territoire, tout en proposant les modes de transport les plus durables. Elles assure également le respect des réglementations qui participent à la sécurité routière et garantissent le respect des règles de la concurrence entre les entreprises de transport.

La DREAL mène ainsi régulièrement des opérations de contrôle des transports routiers sur route et en entreprise, ainsi que des actions de surveillance des centres agréés de contrôle technique des véhicules. Afin

de favoriser les échanges entre les professionnels de ce secteur, un Observatoire social régional des transports routiers a été relancé le 27 septembre 2011.

Dans la perspective des évolutions réglementaires en matière de transport routier, la DREAL s'est impliquée dans la mise en place de la taxe kilomé-

trique des poids lourds (écotaxe) par le portage des spécificités bretonnes et a pris une part active dans la promotion d'expérimentations sur des évolutions du matériel roulant comme le 25,25m pour la longueur des poids lourds ou le 53 pieds pour la taille des containers multimodaux.

> CHIFFRES CLEFS

L'action de contrôle des services en 2011 :

- 5090 véhicules contrôlés sur route
- 113 entreprises contrôlées
- 195 supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds
- 34 M € consommés pour les opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage DREAL

LA POURSUITE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Les opérations de mise en 2x2 voies de la RN 164 se poursuivent. La section de la Garenne Ty Blaise dans le Finistère, actuellement en travaux, sera mise en service fin 2011 et la première phase du tronçon Saint Méen RN12, en Ille-et-Vilaine, courant 2012. Les études de projet se poursuivent sur la seconde phase de Saint Méen ainsi que sur la finalisation de la déviation de Loudéac.

Les études préalables à l'enquête publique ont démarré dans les secteurs de Chateauneuf du Faou et de Rostrenen, avant celles du secteur de Plémet début 2012.

Autour de Rennes, les travaux de restructuration de l'échangeur du Bois Harel et ceux de mise en sécurité de l'échangeur de Bréal, financés par le CPER, se sont achevés en juillet 2011. Le barreau de Pont Lagot sur la RN12 a été mis en service, après l'inauguration publique du 26 novembre 2011.

En Ille-et-Vilaine, les travaux de restructuration de l'échangeur de La Chênaie RN176/RD137 ont démarré en septembre 2011 pour une durée de deux ans et demi.

Dans le Morbihan, l'échangeur de Boul Sapin sur la RN 165 a été mis en service fin 2011, ainsi que le renforcement du Pont de Sac'h Quéven sur le Scorff en mai 2011.

Dans le Finistère, toujours sur la RN 165, l'échangeur de Lopérhet a été mis en service en juillet 2011 et les travaux

de l'échangeur de Loch se poursuivent jusque mi-2012.

La DREAL a également défini un programme d'études et de travaux prioritaires à court terme pour les échangeurs bretons. Un bilan financier prévisionnel du CPER et du Programme de développement et de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) a par ailleurs été dressé, ce qui a permis de faire des propositions aux cofinanceurs quant au redéploiement des économies prévisibles.



Les 7 premiers kms de la déviation de Saint Caradec, dans les Côtes d'Armor, ont été mis en service en juillet 2011 et les deux derniers en décembre. L'inauguration de cette déviation a eu lieu le 3 octobre en présence du ministre des transports, Thierry MARIANI.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AMÉLIORÉE SUR LE RÉSEAU ROUTIER NATIONAL BRETON

LA SÉCURISATION DU RÉSEAU BI-DIRECTIONNEL

Ces dernières années, plusieurs accidents graves ont eu lieu sur la section bi-directionnelle de la RN 176 entre le pont de Chateaubriand sur la Rance et l'échangeur de la Chênaie avec la RD 137. Des travaux d'amélioration de la sécurité de ce tronçon ont donc été menés au mois de mai 2011 sur 2,7 kilomètres, sans attendre la réalisation à plus long terme de la mise à 2x2 voies. Ils ont notamment consisté à créer des refuges supplémentaires pour les usagers et à mettre en place des séparateurs de voies en axe destinés à limiter les risques de collision frontale.

LA LUTTE CONTRE LES PRISES À CONTRE-SENS

L'été 2011 a été marqué au niveau national par une série d'accidents mortels, provoqués par des automobilistes roulant à contresens. Plus de 140 signalements ont été enregistrés en 2010 par les forces de l'ordre, soit en moyenne un cas tous les 2 à 3 jours sur les 1 200 kilomètres de routes à 2x2 voies gérées par la DIR Ouest. Afin de lutter contre ce phénomène trop fréquent, cette dernière a mis en place un observatoire dédié à l'analyse des contresens. Après une série d'audits, des opérations d'harmonisation des panneaux sur chaque échangeur et de fléchage au sol ont commencé sur l'ensemble du réseau géré par la DIR Ouest, qui compte pas moins de 400 échangeurs. Enfin, la plupart des cas se produisant la nuit, un système de signalisation lumineuse visible seulement pour les automobilistes roulant à contresens a été expérimenté : 160 bretelles du réseau routier national ont ainsi été équipées entre Nantes et Brest pour un coût de 300 000 euros. La diminution des prises à contresens est estimée à environ 20%.

Les nouveaux dispositifs d'accompagnement des déplacements des usagers du réseau routier breton

LE SYSTÈME D'AIDE À LA GESTION DU TRAFIC RENNAIS

La première phase de l'opération « Dor Breizh » (porte de la Bretagne), inscrite au Contrat de Plan Etat-Région depuis 2000 pour un montant de 10 millions d'euros, est en voie d'achèvement. Ce projet de gestion globale de la circulation traduit concrètement la volonté de l'ensemble des partenaires (État, Conseil régional, Conseil général d'Ille-

Vilaine, Rennes Métropole et Ville de Rennes) d'améliorer la qualité des déplacements dans l'agglomération rennaise, tous réseaux confondus. Les 39 Panneaux à Messages Variables, qui équipent le périphérique rennais et le réseau départemental adjacent, sont dotés depuis cette année d'une nouvelle fonctionnalité : le système est désormais capable de calculer et d'afficher du temps de parcours. Cette nouveauté vient compléter l'information d'aide au déplacement de l'utilisateur, ce qui va lui permettre notamment d'adapter son itinéraire, d'anticiper la durée de son déplacement, de gérer et de maîtriser son trajet en temps réel, et d'apaiser sa conduite.

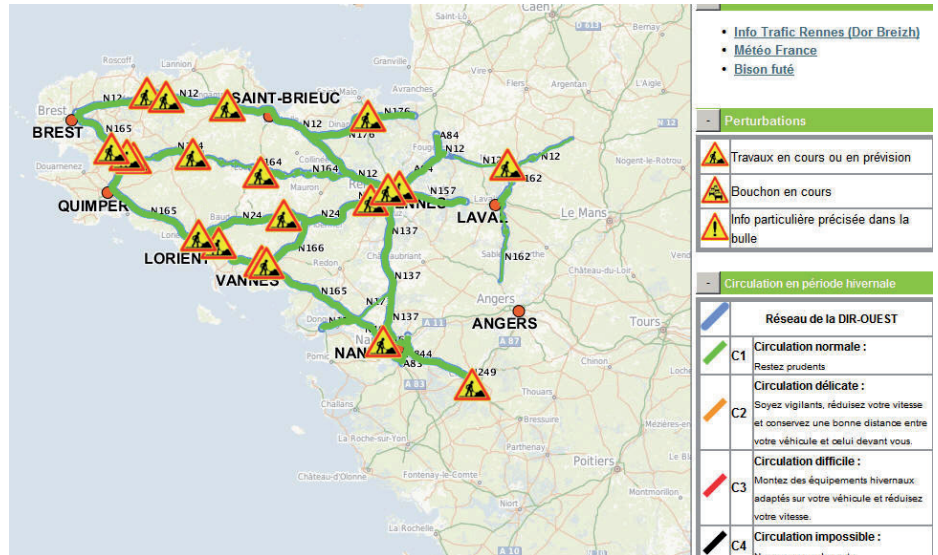


Panneaux à messages variables

LA CARTE DES CONDITIONS DE CIRCULATION SUR INTERNET ET SUR LES SMARTPHONES

Une nouvelle carte d'information sur les conditions de circulation et les perturbations sur le réseau, plus précise et plus ergonomique que la version précédente, est disponible sur le site Internet de la DIR Ouest depuis le mois de juin. Une version comprenant les conditions de circulation en situation hivernale a été mise en ligne depuis le mois de novembre 2011.

Ce nouvel outil, destiné à améliorer l'information des usagers du réseau routier national, est également accessible directement via les smartphones depuis la fin de l'année 2011.



LES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

Les services de l'État œuvrent en faveur des actions s'inscrivant dans le projet «Bretagne à grande vitesse», afin de lutter contre le phénomène de péninsularité, pour favoriser les développements économiques durables de région et accroître la sécurité des usagers.

Le contrat de concession de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de Loire a été signé le 28 juillet 2011 avec Eifage Rail Express. La DREAL s'inscrit actuellement dans une démarche d'accompagnement du concessionnaire dans les procédures administratives, en animant le dispositif de coordina-

tion des services de l'État. Elle contribue également à l'émergence de l'Observatoire socio-économique et de l'environnement.

Le premier contrat de pôle d'échanges multimodaux a été signé à Saint Brieu le 14 octobre 2011, ceux de Rennes et de Guingamp l'ont été en fin d'année 2011. La mise au point des 7 autres contrats de pôle se poursuit pour une signature en 2012.

Pour atteindre l'objectif de mettre Brest et Quimper à 3 heures de Paris, l'État poursuit son action de cofinancement des travaux de relèvement des vitesses entre Rennes et Brest et Rennes et Quimper, et copilote égale-

ment les études préparatoires à la seconde phase de ces aménagements en vue d'un futur débat public.

Le soutien au développement du fret ferroviaire en Bretagne s'est poursuivi par l'étude de la réalisation de plateformes d'échanges sur les sites de Morlaix, Rennes et Vitry, et par les études de recherche de potentialité sur les sites de Guingamp et de Montauban-de-Bretagne.

Le comité régional des passages à niveau a été installé le 15 décembre 2011.



> CHIFFRES CLEFS

Les subventions FEDER pour le développement ferroviaire Rennes-Brest et Rennes-Quimper représentent 8,5 millions d'euros en octobre 2011.

Les Préfectures départementales

Préfecture du Finistère
42 boulevard Dupleix
29320 QUIMPER Cedex
Téléphone : 08 21 80 30 22
Télécopie : 02 98 52 0947
www.finistere.pref.gouv.fr

Préfecture du Morbihan
24, place de la République
56019 Vannes Cedex
Téléphone : 02 97 54 84 00
Télécopie : 02 97 42 59 45
www.morbihan.pref.gouv.fr

Préfecture des Côtes-d'Armor
11 place Général de Gaulle
22000 SAINT BRIEUC
Téléphone : 02 96 62 44 22
Télécopie : 02 96 62 44 22
www.cotes-darmor.gouv.fr

Préfecture de l'Ille-et-Vilaine
3 avenue de la Préfecture
35026 RENNES CEDEX 9
Téléphone : 02 99 02 10 35
Télécopie : 02 99 02 10 15
www.bretagne.pref.gouv.fr

Les Directions régionales en Bretagne

La Direction régionale des affaires culturelles
(DRAC)
Hôtel de Blossac
6 rue du Chapitre
CS 24405 - 35044 RENNES
Téléphone : 02 99 29 67 67
Télécopie : 02 99 29 67 99
www.bretagne.culture.gouv.fr

La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de
la cohésion sociale (DRJSCS)
4 avenue du Bois Labbé
CS 94323
35043 RENNES CEDEX
Téléphone : 02 23 48 24 00
Télécopie : 02 23 48 24 01
www.mjsbretagne.jeunesse-sports.gouv.fr

La Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
15 avenue Cucille
35047 Rennes cedex 9
Téléphone : 02 99 28 22 00
Télécopie : 02 99 28 20 55
www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr

Le Rectorat
96 rue d'Antrain
CS 10503 35705 RENNES Cedex 7
Téléphone : 02 23 21 77 77
Télécopie : 02 23 21 73 05

La Direction régionale de l'aménagement, de
l'environnement et du logement (DREAL)
L'Armorique
10, rue Maurice Fabre
CS 96 515 -35065 RENNES CEDEX
Téléphone : 02 99 33 45 55
Télécopie : 02 99 33 44 33
www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

La Direction régionale des finances publiques (DRFIP)
Cité administrative
avenue Janvier
35021 Rennes Cedex
Téléphone : 02 99 79 80 00
Télécopie : 02 99 78 35 49

La Direction régionale des entreprises, de la
concurrence et de la consommation, du travail et
de l'emploi (DIRECCTE)
13-15 Rue du pont des loges
35031 RENNES Cedex
Téléphone : 02 23 42 00 00
www.drtefp-bretagne.travail.gouv.fr

L'Agence régionale de santé Bretagne (ARS)
6 place des Colombes - CS 14253
35042 RENNES CEDEX
Téléphone : 02 90 08 80 00
Télécopie : 02 99 30 59 03
www.ars.bretagne.sante.fr

L'INTÉGRALITÉ DU RAPPORT SUR
WWW.BRETAGNE.PREF.GOUV.FR



COUVERTURE : LE GUÉVEUR, ANCIENNE CORNE À BRUME SUR L'ÎLE DE SEIN.
DYNAMITÉ PAR LES ALLEMANDS EN 1944, IL FUT RECONSTRUIT EN 1947.
IL MESURE 20 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

© LAURENT MIGNAUX - MEDDTL

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : MICHEL CADOT, PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
DIRECTEUR DE RÉDACTION : ISABELLE GRAVIÈRE-TROADEC, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
AUX AFFAIRES RÉGIONALES
RÉDACTEUR : ANNE MLYNARSKI
MAQUETTE : JENNIFER PERSEHAIE
CRÉDIT PHOTO : SERVICE COMMUNICATION DE LA PRÉFECTURE DE RÉGION